eccissien

Dossier

La rentrée des classes.

page 6

Album

Journée du patrimoine, un patrimoine accessible à tous

page 14

Coup d'œil

Terre d'Éveil a ouvert ses portes.

page 19

Sport

L'été de Planète Sport.

page 24

Au quotidien

La certification P.E.F.C..

page 34





Info Mairie









• Hôtel de Ville de Serris 2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris 77 706 Marne la Vallée cedex 4 Tél.: 0160435200 - Fax: 0160430813



• Mairie du Bourg de Serris 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris Tél.: 0160436680 - Fax: 0160431066

Accueil Hôtel de Ville :

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi:9h00 - 12h00

Accueil Mairie du Bourg:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Service Maëlis :

Tél.: 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur) Courriel: maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler : les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les Services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme : Tél. : 01 60 43 67 63 Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- Service Social : Tél. : 01 60 43 52 38 Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Mairie du Bourg

- Service Fêtes et Animation : Tél. : 01 60 43 66 90 Courriel: n.chevalier@mairie-serris.net
- Police Municipale : Tél. : 01 60 43 27 15 Courriel: police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques : Tél. : 01 60 43 66 81 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Informations sur les espaces verts, la voirie, l'occupation du domaine public et les demandes de conteneurs pour les ordures ménagères. La location de salles pour les particuliers auprès du secrétariat des Services Techniques.

Ferme des Communes

• Service Culturel: Tél.: 01 60 43 25 21 Courriel: culture@mairie-serris.net

Les délais de délivrance pour les CNI et les passeports biométriques communiqués par la sous-préfecture de Torcy sont les suivants :

- passeport biométrique : 8 à 10 jours,
- Carte Nationale d'Identité : 2 à 3 semaines.

Ces délais sont indicatifs et peuvent rapidement augmenter en fonction de l'afflux des demandes. Les demandes prioritaires sont uniquement celles à caractère professionnel ou caractères humanitaires (décès et maladie) ; elles doivent toujours être accompagnées d'un justificatif.

Depuis le 25 mai 2009, le service État Civil vous accueille pour vos demandes de passeport biométrique.

Pour faciliter vos démarches, le service État Civil vous accueille sur rendez-vous, du lundi après-midi au samedi matin.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2009-2010

Plateau EPS:septembre 2010



Piscine. intercommunale



Édito

Denis Gayaudon, Maire de Serris



En ce début d'année scolaire, nous sommes plus que jamais sensibles aux attentes des Serrissiennes et des Serrissiens et en particulier de nos jeunes générations. Il est indispensable que nos enfants et petits-enfants puissent s'épanouir dans un territoire répondant à leurs besoins spécifiques. C'est cette vision de notre développement tourné vers l'avenir que nous défendons auprès de nos différents partenaires.

Ainsi, cette nouvelle rentrée scolaire a permis aux familles de constater l'ouverture d'une classe supplémentaire à Doisneau, de découvrir Terre d'Éveil, notre troisième structure d'accueil petite enfance, et de constater l'avancée des travaux du nouveau lycée Émilie du Châtelet en présence de sa Proviseure et du Président du Conseil Régional. Nous nous tenons prêts pour une éventuelle ouverture d'une classe supplémentaire au groupe scolaire Matisse.

Et, puisque nous évoquons les projets, je souhaite vous annoncer le **lancement de la concertation de la Zone d'Aménagement Concertée du Courternois**. Vous recevrez d'ailleurs prochainement un courrier d'information sur ce sujet dans votre boîte aux lettres. Située en entrée de ville à proximité des axes autoroutiers, cette ZAC constitue par sa situation géographique **un véritable enjeu pour notre territoire.** C'est pourquoi nous voulons qu'elle soit une vitrine exemplaire en terme de développement durable, thématique à laquelle nous sommes attachés.

Comment ne pas évoquer également près de la gare les dernières finitions du grand magasin de décoration et de bricolage qui complétera à terme l'offre commerciale de notre secteur, ainsi que l'avancement du chantier de l'Hôpital de Marne la Vallée dont on perçoit chaque jour l'évolution.

Cette rentrée est également placée sous le signe du risque épidémique. Face à cela, la Ville s'est mobilisée et a mis en place un ensemble de dispositifs.

Notre collectivité a souhaité établir un plan de continuité des activités qui a été transmis à la Préfecture. Ce plan a pour objectif d'indiquer de façon précise les services devant absolument être maintenus, même en cas de pandémie. Il définit ainsi les bases d'un dispositif opérationnel permettant d'organiser les principales fonctions de la Collectivité dans une situation de crise majeure.

Restant à votre écoute.

Denis Gayaudon,

Maire de Serris.

Lymelin

Le Serrissien

Directeur de la publication :
 Denis Gayaudon,
 Maire de Serris.

Comité de rédaction

Frédéric Balluet, Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Edwige Colombet, Xavier Lanéry.

Secrétariat de rédaction :

Service Communication : Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h.

- Dhotos ·

Service Communication

Conception graphique :

Service Communication.

Impression :

Imp. Concept Promotion Tél. : 01 60 42 44 40. Imprimé sur du papier PEFC

Dépôt légal : 4e trimestre 2009



EN VUE, TRÈS VITE

4

- Nouvelle programmation de la Ferme des Communes.
- Spectacle de l'A.C. Théâtre Val d'Europe.
- Projet Frimousse.

DOSSIER

- La rentrée des classes... comment ça se passe ?
- Visite de Jean Paul Huchon au futur Lycée de Serris.
- Le Recteur d'académie en visite à l'école Jules Verne.

L'ALBUM DE SERRIS



- La Culture fait sa rentrée!
- Bal républicain du 13 juillet.
- Foire aux Greniers.
- Forum des Associations.
- Virades de l'Espoir.
- Passation de pouvoir au Rotary Club du V@l d'Europe.
- Journée du patrimoine un patrimoine accessible à tous
- Quand enfance rime avec vacances.

Dossier:

La rentrée des classes

COUP D'ŒIL

- Un Serrissien Chevalier de la Légion d'Honneur.
- Terre d'Éveil a ouvert ses portes.
- L'accueil des moins de 3 ans.
- Rappel: Conteneurs d'ordures sur la voie publique.

SPORTS

- Récompenses aux associations sportives.
- Planète Sport : Inscriptions.
- Stage et séjour de fin d'année.
- L'été de Planète Sport.

DÉMOCRATIE

- **■** Délibération du Conseil Municipal
- Tribunes

QUOTIDIEN

- La certification PEFC.
- Participez au recensement du patrimoine du Val d'Europe.
- Une épicerie sociale à Serris : recherche de bénévoles.
- Un projet de saison culturelle.
- Nouveaux commerces à Serris.



En Vue très vite

À l'affiche

4

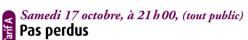
Ferme des Communes Salle Alfred de Musset

Nouvelle programmation - Saison 2009-2010

Une nouvelle saison diversifiée pour le bonheur de tous!



Geneviève CHAFFARD Maire Adjointe Chargée de la Culture



Par la compagnie "Les Argonautes" (Belgique).

Samedi 7 novembre, à 21 h 00, (tout public)
Ca va pas se faire tout seul!

Par la compagnie "Les Cousins".

Vendredi 13 novembre, à 20 h 30, (tout public)
Conférence sur l'Art moderne et
Contemporain : Histoire du noir - le noir
sort de l'ombre.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Dimanche 15 novembre, à 16h00, (à partir de 4 ans)
Le cheval bleu

Création Agora Theater, le théâtre de la communauté germanophone de la Belgique.

Vendredi 27 novembre, à 21 h 00, (à partir de 12 ans)

Furie

Mise en scène de J.-P. Mesnard. De et avec J. Rouger.

Vendredi 11 décembre, à 20 h 30, (tout public) Conférence sur l'Art moderne et Contemporain : Artistes femmes.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.



Ce programme est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres Serrissiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie de Quartier, ainsi qu'à la Ferme des Communes.

Centre Culturel de la Ferme des Communes

Salle de spectacle Alfred de Musset

Service Culturel de la Mairie de Serris 8, bd Robert Thiboust 77 700 Serris. Tél. : 01 *60 43 25* 21 - Fax : 01 *64 63 36* 96 www.mairie-serris.net - Courriel : culture@mairie-serris.net

Samedi 5 décembre, à 21 h00, (à partir de 9 ans) "De mieux en mieux Pareil" de Gustave parking.

Spectacle comique conçu, mis en scène et interprété par Gustave Parking.

Vendredi 8 janvier, à 20 h 30, (tout public)
Conférence sur l'Art moderne et
Contemporain : Mémento mori, vanités.
Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Samedi 16 janvier, à 21 h 00, (tout public)

Julien Cottereau: "Imagine-toi".

Mis en scène par Erwan Daouphars, en collaboration avec Fane Desrues.

Samedi 30 janvier, à 21 h 00, (tout public, à partir de 7 ans)

Miettes.

Compagnie "PRÉ-O-CCUPÉ".

Samedi 6 février, à 21 h 00, (tout public, à partir de 10 ans)

Le préjugé vaincu.

D'après l'œuvre de Marivaux, et mis en scène par Jean-Luc Revol.

Tarif A:

- adultes : 10,20 euros
- jeunes (- de 26 ans) : 5,10 euros
- famille (2 parents et tous leurs enfants) : 25,50 euros
- groupe (10 pers. et +) : 8,20 euros

Tarif B (Spectacle jeune public):

- 4,10 euros pour tous

Tarif C (Spectacle très jeune public):

- 2,05 euros pour tous.

Spectacle de l'A.C. Théâtre

Spectacle de l'A.C. Théâtre Val d'Europe dimanche 11 octobre à 16 h 00, Salle Alfred de Musset - Ferme des Communes.

Cinq doigts, cinq contes de cinq auteurs différents...

"Les cinq doigts de la main prennent chacun leur tour la parole. Le Pouce, l'Index, le Majeur, l'Annulaire et le Petit Doigt s'amusent ou s'attristent de leur sort.

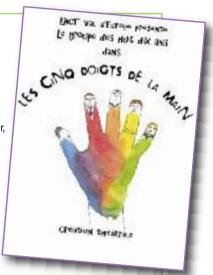
Après tout, ces doigts auxquels on ne pense pas ont leur mot à dire." (extrait de la 4^e de couverture)

Ces petits textes ont bien plu, on les a adoptés, on les a adaptés et on espère vous les faire partager... Bon spectacle!

Les auteurs :

Le Pouce : Camille LAURENS,
 L'Index : Jean DEBERNARD,
 Le Majeur : Mickaël GLÜCK,
 L'Annulaire : Laurent GAUDE,

- L'Auriculaire et Épilogue : Emmanuel DARLEY.



unice

Projet Frimousse

Notre commune s'associe à l'UNICEF qui organise, pour les 20 ans des droits de l'enfant, un projet qui porte le nom de "Frimousse".

Au cours des vacances de la Toussaint, les enfants du centre de Loisirs l'Île aux Enfants, avec l'intervention de bénévoles de Disney, participeront au "Projet Frimousse".

Ils fabriqueront une petite poupée en chiffon symbolisant un enfant du monde. Ils lui choisiront un nom, lui donnant ainsi une identité.

Parallèlement, le projet permet d'initier les enfants au travail qu'effectue l'Unicef sur le terrain en matière de vaccination et de sensibilisation aux droits fondamentaux de l'enfant

Le samedi 21 novembre de 10h à 12h, dans le Hall de l'Hôtel de Ville, les poupées confectionnées seront disponibles à l'adoption au prix de 25euros. La municipalité prendra en charge la moitié de chaque vente (soit 12,50 euros). Dans un même temps, une exposition autour du 20° anniversaire de la déclaration des droits de l'enfant sera mise en place.

Les dons collectés permettront de soutenir les actions de vaccination de l'Unicef sur le terrain, contre la poliomyélite, le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la rougeole, la tuberculose.

Il y a encore deux millions d'enfants qui meurent chaque année de maladies évitables!

Les Chênes vitrail

L'association Les Chênes Vitrail a déménagé, vous pouvez désormais la retrouver à l'adresse suivante :

Préfabriqués de l'École R. Doisneau Rue de l'Hermière, à Serris (à gauche de l'entrée du Stade)

LES CHÊNES VITRAIL
Contacts:

M^{me} Hamel-Lacour, Tél. : 01 60 31 17 07 M^{me} Tempère, Tél. : 01 78 50 01 07 0u 06 64 54 83 98

Courriel : serrisvitrail@gmail.com site internet :

http://www.leschenesvitrail.com

Horaires:

• lundi : de 16 h 45 à 19 h 15 • mardi : de 14 h 00 à 16 h 30 et de 19 h 00 à 21 h 00

Un point sur la Grippe A/H1N1

En cas de doute et de symptômes grippaux, vous devez contacter votre médecin généraliste.

Nous invitons vivement chacun d'entre vous a se conformer aux recommandations sanitaires nationales.

Conformément aux recommandations de la préfecture, la ville a élaboré un plan de continuité des services communaux afin d'anticiper les mesures nécessaires qui devront être prises en cas de pandémie grippale.

Retrouvez toutes les réponses à vos questions concernant la grippe A sur le site suivant : http://www.pandemie-grippale.gouv.fr

Info Grippe: 0825302302 (15 centimes d'euro la minute depuis un poste fixe)

Enseignement

La rentrée des classes... comment ça se passe?

La cloche a sonné! Les petits Serrissiens ont repris le chemin de l'école le jeudi 3 septembre dernier...

Ah la rentrée des classes!...

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que les enfants regagnent les bancs de l'école après les vacances d'été. Mais quelle joie de retrouver ses camarades, de pouvoir partager ses histoires de vacances et appréhender cette nouvelle année scolaire.

Pour certains d'entre nous, cette époque est déjà bien loin... un petit retour en images sur ces moments pleins d'émotion...



Rendez-vous devant l'école, accompagné des parents...



On rentre dans la cour de l'école, retrouvailles entre amis!



C'est l'heure de l'appel : chacun regagne sa classe et découvre son (sa) nouveau (elle) maître (sse) et ses nouveaux camarades.



On ne perd pas les bonnes habitudes : en rang par deux et dans le calme pour la traversée des couloirs!



Ça y est! Tout le monde est installé dans sa nouvelle classe... C'est parti pour l'année scolaire!

HENRI MATISSE

120 élèves

Maternelle:

Petite et grande section : M. MOISDON. Directeur.

et Mme CAGNET. 29 élèves

Moyenne et grande sections : M^{me} COLLIN, 30 élèves

Élémentaire:

CP/CM1 : **M**^{me} **JAGUT**, Directrice, 22 élèves CE1/CE2 : **M**^{me} **CARPENTIER**, 20 élèves CE1/CM2 : **M**^{me} **LEGRAY**, 19 élèves

HENRI MATISSE

Maternelle : M. MOISDON, 01 60 42 23 34 Élémentaire : M. MOISDON, 01 60 42 23 34

JULES VERNE

359 élèves

Maternelle:

Petite section: M. LEROY, Directeur, et M^{me} TORRENT,

29 élèves

Petite et Moyenne sections : \mathbf{M}^{me} BUSIERE, 26 enfants Moyenne section : \mathbf{M}^{me} NIGON et \mathbf{M}^{me} TORRENT, 29

élèves

Moyenne et grande sections : M^{me} DUVERGER, et

Mme TACKAMOUD, 28 élèves

Grande section: Mme GARCIA, 29 élèves

Élémentaire:

CP: M^{me} DJORJEVIC, 23 élèves CP: M^{me} CHEHET, 21 élèves CE1: M^m WRIGHT, 29 élèves CE1/CM2: M^m BEUVE, 24 élèves CE2: M^{me} LEJUEZ, 28 élèves

CE2/CM1: M. ZINE-EDDINE, 26 élèves

CM1: M. PALHIES, Directeur, et Mme BLACHARZ,

27 élèves

CM2: M^{me} CHAPON, 28 élèves CLIS: M^{Ile} WELLENREUTHER, 12 élèves

IULES VERNE

, Maternelle : M. LEROY, 01 60 43 08 97 Élémentaire : M. PALHIES, 01 60 43 08 8

JEAN DE LA FONTAINE

277 élèves

Maternelle:

Petite section : \mathbf{M}^{mc} **CADENAT**, 26 élèves Petite et Moyenne sections : \mathbf{M}^{mc} **BERNIER**, 25 élèves Moyenne et grande sections : \mathbf{M}^{mc} **TOURREIL**

27 élèves

Moyenne et Grande section : M^{me} WANACKER,

27 élèves

Élémentaire :

CP: M^{me} LOUCHE, 28 élèves CE1/CE2: M^{me} JAUGLEY, 23 élèves CE1: M^{me} KIEFFER, 24 élèves CE2: M^{me} SAINTE ROSE, 23 élèves CM1: M^{me} VIGNOT, 25 élèves CM1/CM2: M^{me} RIBEIRO, 21 élèves CM2: M. BOUVROT, Directeur, 28 élèves

JEAN DE LA FONTAINE

Maternelle: M^{me} CADENAT, 01 60 43 66 87 Élémentaire: M. BOUVROT, 01 60 43 66 86

ROBERT DOISNEAU

223 élèves

Maternelle :

Petite et Moyenne sections : M^{me} MASSON,

Directrice, 28 élèves

Petite et Moyenne sections : M^{me} CAMU, 28 élèves Moyenne et grande sections : M^{me} MABILLE, et

Mme TACKAMOUD, 26 élèves

Élémentaire:

CP: Mme DOYERE, 23 élèves

CP/CE2: M. MORIGNOT, Directeur, 20 élèves

CE1: M. SALSMANN, 22 élèves CE2/CM1: M^{me} LAURAINE, 20 élèves CM1: M^{me} SAVARIN. 26 élèves

CM2 : M. SPIELVOGEL, 30 élèves

1 ouverture de classe à la rentrée

ROBERT DOISNEAU

Maternelle : M^{lle} MASSON 01 60 43 18 57 Élémentaire : M. MORIGNOT 01 60 43 27 45

COLLÈGE MADELEINE RENAUD 519 élèves

6^e1 : **M**^{me} **DUMONT**, 28 élèves 6^e2 : **M**^{me} **AFFRE**, 29 élèves

6° 3 : M^{me} BEUREUX, 28 élèves 6° 4 : M^{me} BENNERE, 29 élèves

6°5: M^{me} DETEUF, 27 élèves 5°1: M^{me} HUBERT, 26 élèves

5°2 : M^{me} TEYSSIER, 25 élèves

5°3: M^{me} SIVADIER, 26 élèves 5°4: M. FAGEON, 26 élèves

5°5 : **M. PARISOT,** 25 élèves 4°1 : **M**^{me} **CURTILLAT,** 25 élèves

4°2: M. BICHOT, 27 élèves 4°3: M^{me} BARMES, 26 élèves 4°4: M^{me} OSMONT 24 élèves

4°5 : **M. MARGUERITAT**, 26 élèves

3°1: M. FISCHE, 24 élèves 3°2: M. FISCHE, 24 élèves 3°3: M. FRANCOIS, 27 élèves 3°4: M. THEVENET, 22 élèves

3°5: M. LARUE, 25 élèves

COLLÈGE MADELEINE RENAUD

Principale: M^{me} DUVAL, 01 60 04 93 00

LYCÉE ÉMILIE DU CHÂTELET

420 élèves

2^{nde} Antarès : M^{me} Rohlion, 30 élèves 2^{nde} Atlas : M^{me} Ricciardi, 30 élèves 2^{nde} Capella : M. Noizier, 30 élèves 2^{nde} Izar : M^{me} Sassi, 30 élèves 2^{nde} Maïa : M^{me} Couturier, 30 élèves 2^{nde} Polaris : M^{me} Lasnier, 30 élèves 2^{nde} Sirius : M^{me} Veyrat, 30 élèves 1^{ne} ES1 : M^{me} Amive-Brunel, 26 élèves

1^{re} ES1: M^{me} Amive-Brunel, 26 élèv 1^{re} ES2: M.Stemper, 22 élèves 1^{re} L: M. Foirien, 14 élèves 1^{re} S1: M^{me} Poulmane, 29 élèves 1^{re} S2: M. Schavsinki, 26 élèves Tale ES: M^{me} Guigou. 28 élèves

T^{ale} Harmony (L/ES) : M^{me} Bigot, 28 élèves

T^{ale} S1: M^{me} Leroux, 17 élèves
T^{ale} S2: M. Dürr. 20 élèves

LYCÉE ÉMILIE DU CHÂTELET

Proviseur: M^{me} FICARA-BROSSARD, 01 64 63 06 36 Proviseur Adjoint: M. LEROUX, 01 64 63 06 36



RESTAURATION SCOLAIRE

En moyenne 790 repas sont servis par jour dans les 4 groupes scolaires de Serris.

INSPECTION ACADÉMIQUE de CIRCONSCRIPTION 6 rue de Navarre

6 rue de Navarre 77 700 Serris Tél. : 01 60 42 39 61 Fax : 01 60 42 39 53 M. VARENNE

RASED

Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté Scolaire 18 bis, rue de la Garenne 77 700 Serris Tél.: 01 60 43 11 43



Enseignement

8

Le Recteur d'académie

Le recteur, nommé en conseil

des ministres est, dans une

académie, le représentant du

ministre de l'Éducation nationale. À ce titre, il a autorité sur tout le

personnel et détient des pouvoirs

de gestion et de contrôle sur

l'ensemble des services et des

établissements d'enseignement.

Entouré de conseillers techniques et des corps d'inspection, le

- assure l'impulsion et le suivi de la politique éducative dans l'académie, échelon de cohérence

 -anime la politique de concertation avec les partenaires du système éducatif (autres administrations, collectivités locales, entreprises, associations, organisations socio-

globale,

professionnelles).

Une rentrée de Jean-Paul HUCHON

Le jeudi 3 septembre, jour de la rentrée scolaire; le Président du Conseil Régional, M. Jean-Paul Huchon et le Recteur de l'Académie de Créteil, M. Jean-Michel Blanquer se sont déplacés sur notre commune.

En ce jour de rentrée, notre commune a reçu la visite de deux invités : M. Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Île de France et M. Jean-Michel Blanquer, Recteur de l'Académie de Créteil. Après une présentation du lycée provisoire, effectuée par la proviseur du lycée Émilie du Châtelet, M^{me} Ficara-Brossard, et par M.Leroux, proviseur adjoint, M. Huchon et M. Blanquer se sont rendus sur le chantier du lycée définitif. Cet établissement ouvrira ses portes pour la rentrée prochaine. M. Le Résidétape de Serris a ensuite accueillit M. Huchon pour une présentation de cette résidence sociale.

M. Blanquer, s'est quant à lui dirigé à Jules Verne pour rencontrer les professeurs de ce groupe scolaire, sur proposition de M. Varennes, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription du Val d'Europe. Il a en effet proposé au recteur, la visite de Jules Verne en raison de la qualité de cet établissement. Un bel hommage pour cet établissement scolaire et surtout pour son équipe d'enseignants! M. Blanquer a ainsi pu échanger avec M. Pahliès, directeur de l'école élémentaire et tous ses collègues.



M. Blanquer a rencontré les professeurs de Jules Verne.



Visite de chantier du futur lycée.



De gauche à droite : M. Blanquer, M. Huchon et M. Leroux.



M. Palhies, directeur de l'élémentaire Jules Verne, M. Blanquer et M. Gayaudon.



Album de Serris

Culture

9

La Culture fait sa rentrée!

C'est à travers une animation poétique et sonore que l'Agence Nationale de la Poésie a présenté la nouvelle saison culturelle 2009-2010.



Geneviève CHAFFARD Maire Adjointe Chargée de la Culture

Yvan Corbinneau et Gilles Maté, les 2 conseillers de l'Agence Nationale de la Poésie vous avaient donné rendez-vous le vendredi 18 septembre dernier pour une entrée en matière culturelle!

Ils ont dévoilé la programmation de la Ferme des Communes à travers un voyage poétique avec quelques escales musicales...

Une programmation riche en diversité puisque cqu'elle propose théâtre, nouveau cirque, danse et humour. Sans oublier les conférences de Sylviane Huchet sur l'Art moderne et contemporain.





La qualité etla variété des spectacle rendent la Culture accessible à tous.

Rendez-vous à la Ferme des Communes pour le prochain spectacle!









Ce programme est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres Serrissiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie de Quartier, ainsi qu'à la Ferme des Communes.

Album de Serris

Animation

10

Bal républicain du 13 juillet

Une fois de plus, le bal populaire du 13 juillet a tenu sa promesse! Un maximum de Serrissiens réunis pour un maximum de plaisir et de sourires! Quelques images de ce moment festif:



Gilbert
BRULFERT
Conseiller Municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage



Le traditionnel repas offert gratuitement par la Municipalité a encore connu beaucoup de succès.



Music Passion







Après l'ambiance bal musette, place au DJ et à des musiques plus modernes.





Album de Serris

Animation

11

Foire aux Greniers

Il a fait beau sur Serris le dimanche 6 septembre dernier. Un temps idéal pour aller flâner dans les allées de la Foire aux Greniers, et y faire de bonnes affaires bien sûr!





Cette année, c'est la route de Meaux qui a accueilli la Foire aux Greniers. Le record du nombre de stands a été battu cette année avec 285 exposants!



Flâner, papoter, marchander, une journée de détente au programme !



Comme tous les ans, les enfants ont pu profiter de la structure gonflable offerte par la municipalité.



La buvette tenue par le Club de la Bonne Humeur.



Une animation proposée par le restaurant "Chez Gaston, le Petit Pavé"

Album de Serris Animation

12

Conseiller Municipal

Délégué à l'Animation et au Jumelage

Forum des Associations

Avec la rentrée, c'est toutes les activités annuelles qui reprennent leurs cours. Un peu de culture, un peu de sport et de détente! Autant d'activités proposées par les associations Serrissiennes présentes sur le Forum des Associations le samedi 12 septembre dernier.





Cette année, le Forum des Associations a investi la Ferme des Communes pour le confort de tous. Autre nouveauté, le Forum s'est vu consacrer une journée à lui tout seul ! En effet, il n'a pas été associé à la foire aux greniers cette année. Devenu un événement incontournable, il était nécessaire de lui accorder plus d'importance.





Démonstration de calligraphie par l'association "l'Atelier".





Démonstration de taekwondo par l'association "Khone".

Virades de l'Espoir

Pour la 1^{re} fois, Serris accueillait, le dimanche 27 septembre dernier, les Virades de l'Espoir.

Cette association, qui lutte contre la mucoviscidose, organisait une marche de l'espoir. Les participants, issus de différentes communes devaient rejoindre Bussy Saint Georges à pied.

Serris a participé à cette manifestation pour la première fois. Une vingtaine de participants s'était donné rendez-vous devant l'Hôtel de ville. Ils ont pu profiter de la collation offerte par la ville pour faire le plein d'énergie avant de "prendre la route", dans la joie et la bonne humeur jusqu'à Bussy-Saint-Georges.





13

Passation de Pouvoir au Rotary Club

Sous les rayons des derniers jours d'août, le Rotary Club du Val d'Europe a préparé sa Rentrée avec une Passation de Pouvoir entre la Présidente sortante 2008-2009, Fabienne Van Der Vleugel et le nouveau Président entrant 2009-2010, Franck Vesco.

Ce fut également l'occasion de remettre à la Présidente sortante un "Paul Harris Fellow"; un certificat, un médaillon et un insigne de boutonnière, créer par le fondateur de Rotary; en témoignage de reconnaissance pour sa contribution effective et exceptionnelle en faveur des actions menées pour le club et le Rotary International.

Le Rotary Club de Val d'Europe se réunit tous les jeudis à 19 h 30 à l'Auberge Saint Nicolas à Chessy. Il sera heureux d'accueillir des personnes intéressées et désireuses d'en savoir plus sur les actions menées au service de la société; et ainsi compléter les efforts de plus de 28 000 clubs répartis sur les 5 continents, réunissant plus de 1,2 million de bénévoles Rotariens.

Rotary Club du V@l d'Europe

Président : M. Vesco / Vice Présidente : Mme Van Der Vleugel

Courriel: fabienne_vandervleugel@hotmail.com

Site internet: www.rotaryvaldeurope.com





Le nouveau comité 2009-2010 : (de gauche à droite)

• Alison Delbarre - Vice-Présidente

• Fabienne Van Der Vleugel - Secrétaire

• Franck Vesco - Président

• Samira Boulamlouj - Trésorière

Album de Serris Événement

14

Geneviève CHAFFARD Maire Adjointe Déléguée à la Culture



Martine OFFROY
Maire Adjointe
Déléguée à
L'Environnement
et au Développement
Durable.

Journée du Patrimoine Un patrimoine accessible à tous

"Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité au plus grand nombre et assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel...": C'est pour répondre à cette mission que la 26 édition des Journées européennes du Patrimoine a été placée sous le thème de : "Un patrimoine accessible à tous"!

En choisissant de consacrer cet événement annuel à l'accès pour tous, le Ministère de la Culture confirme, cette année, sa volonté de renforcer encore d'avantage l'accès des sites publics et de susciter auprès du plus grand nombre une véritable culture patrimoniale et urbaine...

Et c'est enfin, l'occasion de mobiliser tous les acteurs de la vie locale à la situation de handicap, et de ce fait, assurer une équité de traitement à l'égard de tous les usagers. Cette expérience, à l'échelle nationale, préfigurera la mise en application de la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

Depuis, de nombreux textes officiels visant à renforcer les dispositifs déjà mis en place ont été adoptés et imposent des mises aux normes selon un calendrier précis dans divers domaines (bâtiments publics et privés, voirie, espaces publics, transport).

L'ensemble des obligations devront être satisfaites avant



le 1^{er} janvier 2015. Quoi qu'il en soit, la prise en compte des nouvelles exigences techniques aura d'importantes conséquences sur les équipements tant nouveaux qu'anciens, mais aussi sur le comportement de tout un chacun face au handicap. La lutte contre l'exclusion prend enfin un véritable sens.

À Serris nous avons souhaité participer à cet événement qui, du coup, prend une toute autre dimension puisque 3 années durant, l'organisation des Journées du Patrimoine avait porté sur l'histoire de notre territoire, suite aux résultats remarquables des fouilles archéologiques préventives réalisées sur notre secteur. Cette manifestation avait été l'occasion de faire renaître



Visite de Terre d'Éveil, le tout nouvel équipement Petite Enfance à l'occasion des Journées du Patrimoine 2009 à Serris.

la période du haut moyen âge dans le cadre d'une large programmation que nous avons pu même partager avec la commune de Bailly-Romainvilliers.

L'accès à la culture pour tous reste une de nos ambitions majeures. Et pour cela nous savons compter sur notre adjointe à la Culture : Geneviève Chaffard, qui y travail depuis des années!

Cette journée de visite proposée dans 3 équipements différents (l'Hôtel de Ville, la Ferme des Communes et Terre d'Éveil) est le début d'une longue période d'étude et de travaux de remise aux normes afin de répondre aux mieux aux nouvelles mesures. Le diagnostic réalisé sur ces 3 équipements a révélé une bonne intégration des normes d'accessibilité en vigueur.



Panneaux exposant les études réalisées sur l'accessibilité de chaque bâtiment communal.

La présentation des travaux de la rue Émile Cloud, artère historique de notre commune, est un exemple de notre volonté de prendre en compte les accès P.M.R. (Personne a Mobilité Réduite) dans tous nos projets d'aménagement afin de proposer un réseau cohérent.



Présentation des travaux de la rue Émile cloud à la mairie du Bourg.

Garantir l'autonomie des personnes en situation de handicap et leur faciliter l'accès à la vie sociale : c'est un objectif que nous partageons sur le secteur avec la mise en place au SAN d'une commission d'accessibilité intercommunale.

L'approche événementielle est une source importante de sensibilisation. Rappelons qu'à ce jour, 5 millions de personnes en France sont touchées dans leur quotidien. Quel que soit le handicap, le principe de l'accessibilité doit être assimilé comme un DROIT.

Soyons riches de nos différences!



Quelques faits importants à noter :

La prise en compte des handicaps se fait d'autant mieux qu'elle est réfléchie dès la conception d'un ouvrage quel qu'il soit (bâtiment mais aussi chaussée ou mobilier urbain)

Pour ce faire, la ville de Serris s'appuie sur des partenaires (EPAFrance, SAN, région, CG77 & Promoteurs privés) pour concevoir ces équipements. Mais la période est délicate car les réglementations et normes se mettent en place progressivement. Résultat : certaines incohérences restent à régler, à savoir : établissement recevant du public sans parking adapté, mobilier urbain neuf mais non équipé des éléments nécessaires... Gageons que ces imperfections se feront de plus en plus rares.

Il reste donc encore beaucoup à faire et beaucoup à la charge des finances municipales. La commune s'est engagée dans une mise aux normes graduelle mais milite également pour une prise en compte au plus tôt de tous ces éléments qui nous permettrons à tous de mieux partager l'espace public.

16

Edwige

COLOMBET

Maire Adiointe

Déléguée à l'Enfance et à la Retauration scolaire

Quand enfance rime avec vacances

Parce que loisir rime avec plaisir mais aussi avec choisir, les équipes d'animation de la commune de Serris ont la volonté d'accompagner l'enfant vers le choix de ses activités. Favoriser l'éveil des petits, susciter l'intérêt des plus grands, inciter à la réalisation de projets par les enfants et adolescents, tels ont été les mots d'ordre de cet été.

Chaque équipement a donc mis en œuvre un projet d'animation adapté à l'âge des enfants ou des jeunes en prenant en compte leurs motivations et les aidant à développer leur esprit critique.

Ainsi, ces projets s'articulent autour d'animations culturelles, scientifiques ou sportives, en complément et en prolongement de l'école, mais systématiquement proposés de façon ludique.

Pour cela les enfants se sont vus proposer des activités très variées telles que :

- visites, promenades, découvertes,
- activités manuelles créatives,
- théâtre, expression corporelle,
- jeux traditionnels, chansons, contes,
- piscine, sorties culturelles (cinéma, spectacle,...)

Retour en image sur des moments de plaisirs partagés...





Visite de la caserne des pompiers de Chessy.







Animations et jeux de société.





Le soleil brille sur les centres de loisirs et on profite à tous les moments de la journée!





Petit-déjeuner en famille ; les parents découvrent l'univers des enfants à travers un moment gourmand d'échanges et de partage...

Cet été 2009, les centres de loisirs ont organisé et proposés des "micro séjours", de 1 à 3 nuits en fonction de l'âge des enfants :

- Pommeuse en camping, équitation, randonnée, pêche
- May en Multien en camping, accrobranche, promenade en canoë, bivouac en hamac
- Ouistreham en camping, baignade, jeux de plage, cerf-volant,...
- Buthier en camping, escalade, randonnée, piscine, course d'orientation,...









18

Un Serrissien à l'Honneur

Le 4 juillet 2009, Monsieur Gérard Choplin a reçu la médaille de chevalier de la légion d'honneur, dans la cour d'honneur de Maisons Alfort, en présence du Général Commandant de la Force de Gendarmerie Mobile et d'Intervention (FGMI).

Vous avez été nommé Chevalier de La Légion d'Honneur, à titre militaire, en raison de votre carrière dans la gendarmerie. Quel a été votre parcours?

Après avoir quitté mon service militaire, avec le grade de sous-lieutenant dans le génie en novembre 1972. J'ai continué en tant que réserviste dans le génie, une dizaine de jours par an jusqu'en 1980.

En 1986, à 35 ans, au moment où je devais être rayé des cadres, j'ai été contacté par le capitaine qui commandait la compagnie de gendarmerie départementale de Créteil : il m'a demandé si je voulais venir en tant qu'officier de réserve détaché en gendarmerie, afin d'assurer au sein de la gendarmerie les missions de Défense Opérationnelle du Territoire (D.O.T.). J'ai accepté et depuis novembre 1986 j'ai exercé différentes fonctions au sein des réserves de la gendarmerie mobile. De 1993 à 1997, j'ai été responsable de la formation des futurs sous-officiers. En 1997, j'ai été nommé commandant de l'état-major tactique sur Melun, puis conseiller réserve du 2° groupement, et enfin conseiller réserve du général commandant la Force de Gendarmerie Mobile et d'Intervention en 2003.



Le colonel Gérard Choplin, lors de sa remise de la médaille de Chevalier de la Légion d'Honneur

Qu'est ce qu'être réserviste en gendarmerie

Le principe des réserves de la gendarmerie est un peu comme celui des pompiers volontaires. Vous exercez une activité professionnelle mais à côté de cela, vous œuvrez pour la gendarmerie, en effectuant les mêmes missions que nos camarades d'active, exception faite du maintien de l'ordre. Nous n'avons également pas la compétence judiciaire. Nos missions vont du service d'ordre, à l'escorte de détenus lors des transfèrements,

la sécurité générale, où nous participons à la sécurité publique des biens et des personnes et surtout des missions en unités constituées lors de grands rassemblements comme le salon aéronautique du Bourget, le tour de France etc..

Vous avez également été un Serrissien au service des habitants en tant qu'élu de la commune ?

Oui, en 1989, j'étais 2^e adjoint au maire, 2^e vice-président du SAN, en charge des travaux dans ces deux fonctions. Je représentais également le président du SAN dans toutes les commissions des marchés publics et enfin j'étais 6^e vice président du SMITOM en charge de la communication. Il n'existait pas de structure administrative aussi structurée qu'aujourd'hui. Ainsi, lors de l'ouverture du premier groupe scolaire de la commune, Jean de La Fontaine, la veille de la rentrée, en compagnie des autres élus, nous nous sommes occupés de monter les tables avec les instituteurs. J'ai contribué à l'enfouissement des réseaux (téléphone, électrique, etc..) de la commune, de novembre 1993 à avril 1994.

J'ai également vécu l'arrivée et l'installation de Disney avant son ouverture en 1992.

Quel regard avez-vous sur la ville?

Quand je suis arrivé en 1988, Serris comptait 533 habitants, c'était vraiment la campagne. Je trouve que Serris a connu un développement et une évolution harmonieux. En me promenant dans les rues de la ville, je constate que les constructions sont agréables, pas trop hautes, avec de belles façades. Moi qui ne restais pas plus de 3-4 ans dans une ville, c'est la première fois que je reste aussi longtemps dans un endroit. Je n'ai pas trouvé mieux que Serris!

Petite Enfance



LANÉRY Maire Adjoint Délégué à la Solidarité, à la Famille et à la Petite-Enfance

Repères

Coût total: Travaux, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle : 1 987 000 €TTC.

Subventions des partenaires :

CAF: 166 667 €.

Région : 175 000 €.

Département : 95 900 €.

Financement de l'équipement:

Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe.

Gestion de l'équipement :

Ville de Serris.

La traditionnelle coupure de ruban: (de gauche à droite) M. Lanéry, Maire-adjoint délégué à la Petite Enfance, M. Gayaudon, Maire de Serris, M^{me} Eude, Conseillère régionale, M. Calvet, Conseiller général, M. Balcou, Président du SAN et M. Barbier, Président du conseil d'administration de la CAF 77.

Terre d'Éveil a ouvert ses portes

Après la maison de la petite enfance "les 1001 Bulles", ouverte en janvier 2001, le multi-accueil "le Carrousel des Bébés" qui est entré en service en janvier 2004, la ville de Serris accueille cette année, sa 3^e structure petite-enfance, "Terre d'Éveil".

Le samedi 12 septembre, la 3^e structure Petite Enfance de la commune, Terre d'Éveil, a été inaugurée. Seulement 16 mois auront été nécessaires pour la construction de ce nouvel équipement dédié (avril 2008 à août 2009).

Terre d'Éveil est implanté à proximité du centre de loisirs "1,2,3 Soleil" et du groupe scolaire Jules Verne, au cœur d'un aménagement paysager extérieur sobre pour favoriser un entretien optimum et régulier et une maîtrise des coûts d'entretien.

Le bâtiment en rez-de-chaussée qui comprend deux unités de vie pour l'accueil des tout-petits de 3 à 15 mois et pour les 16 mois à 3 ans, reçoit depuis le 7 septembre ses 15 premiers petits pensionnaires. À terme, ils seront 35 enfants à profiter de cet équipement conçu dans une volumétrie adaptée aux tout-petits.

Cette structure petite-enfance comprend notamment une unité d'accueil, un espace de jeux et d'activités, une cuisine, une chaufferie, une lingerie, une biberonnerie et des locaux d'accueil et de services annexes pour le personnel encadrant.





La structure petite-enfance Terre d'Éveil

L'encadrement de cet équipement Petite Enfance est composé de 8 professionnels. Un responsable de structure, M. Stéphane BINI, 5 professionnels Petite Enfance, un cuisinier et un agent d'entretien-lingerie. Ils assurent l'accueil régulier de 15 enfants âgés de 12 mois à 3 ans.

Terre d'Éveil accueillera, tous les jeudis matins, les ateliers d'éveil du Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM) intercommunal. La commune de Serris met à disposition une éducatrice de jeunes enfants pour animer ces ateliers en compagnie de la coordinatrice du RAM.

Service Petite Enfance

Responsable: Christine SOMMERARD

Hôtel de Ville de Serris

2, place Antoine Mauny – 77700 Serris Tél.: 01 60 43 52 00 Fax: 01 60 43 08 13 courriel: c.sommerard@mairie-serris.net

Terre d'Éveil

Responsable: M. Stéphane BINI 10 rue de Navarre – 77700 Serris

Tél. 01 60 04 74 36

Petite Enfance

20

L'accueil des moins de 3 ans

L'éducation des plus jeunes enfants amène les familles à faire des choix plus ou moins volontaristes sur le mode de garde : congé parental, accueil collectif en crèche, accueil familial par des assistantes maternelles.

La commune possède deux structures d'accueil Petite Enfance : les 1001 Bulles et le Carrousel des Bébés. Depuis septembre 2009, la 3^e structure appelée Terre d'Éveil a ouvert ses portes, portant ainsi à 85 le nombre de places d'accueil en collectif.

Les structures d'accueil Petite Enfance municipales

Pour permettre aux familles de mieux concilier leur vie familiale et sociale et leur vie professionnelle, la commune s'engage à contribuer à l'éveil, l'épanouissement et à la socialisation des jeunes enfants. Ces établissements d'accueil collectif des enfants de moins de six ans proposent un accueil collectif régulier ou ponctuel par des personnels qualifiés ou diplômés, dans des locaux spécialement aménagés à cet effet.

L'objectif est d'apporter la plus grande souplesse dans les solutions d'accueil proposées aux parents, de répondre au mieux aux besoins des familles et de s'adapter aux changements de contraintes des parents.

Ces structures doivent accueillir toutes les catégories socioprofessionnelles y compris les familles en recherche d'emploi, les parents étudiants ou en formation.

Chaque équipement Petite Enfance se situe à proximité d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs afin de favoriser les échanges et d'offrir sur un même périmètre une réponse aux besoins des familles.

Ils se répartissent équitablement sur la commune et répondent à l'évolution démographique et d'aménagement du territoire.

Les 1 001 Bulles

Structure d'accueil régulier. Agrément : 35 places Ouverture : 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 19 h 00

Située dans le bourg de Serris, à proximité du centre de loisirs "L'île aux enfants" et de l'école Robert Doisneau.

Le Carrousel des Bébés

Structure Multi-accueil.

Agrément : 20 places en régulier, 15 places en ponctuel.

Ouverture : 4 jours par semaine, du lundi au vendredi sauf mercredi, de 8h00 à 18h00 pour l'accueil régulier. Mêmes jours mais de 8h30 à 17h30 pour l'accueil ponctuel.

Située dans le centre urbain, à proximité de la Place d'Ariane et du groupe scolaire Henri Matisse.

Terre d'Éveil

Structure d'accueil régulier.

Agrément : 15 places, puis 35 places à terme

Ouverture : 5 jours par semaine du lundi au vendredi, de 7h 15 à 19h 15

Située au nord de la Méridienne, et à proximité du centre de loisirs "1.2.3 Soleil" et du groupe scolaire Jules Verne.

Deux types d'accueil sont proposés dans les structures municipales.

Accueil régulier : 1 à 5 jours d'accueil par semaine sous forme contractuelle.

Accueil ponctuel : quelques heures par semaine (18 heures maxi) en fonction des places disponibles.

Procédures de réservation et d'attribution de places au sein des structures Petite Enfance

Les places sont destinées uniquement aux habitants de la commune. Les demandes de places pour l'accueil régulier se font sur rendez-vous auprès du service Petite Enfance et ont lieu à l'hôtel de ville. Une Commission d'attribution est mise en place au moins deux fois par an pour étudier les dossiers. Elle se prononce sur les demandes selon des critères établis.

L'inscription pour l'accueil ponctuel se fait directement auprès des directrices du Carrousel des Bébés.

Les élus de l'intercommunalité se sont engagés à répondre à 15 % de places en accueil collectif. Nous souhaitons donc maintenir au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux Serrissiens, une capacité d'accueil au moins égale à celle que nous connaissons. Les différents modes de garde possible, notamment dans le cadre de structures mixtes, publiques et privées sont examinés afin d'offrir une offre de garde satisfaisant le plus grand nombre.

Service Petite Enfance

Hôtel de Ville de Serris 2 place Antoine Mauny - 77700 Serris

Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax : 01 60 43 08 13 Courriel : c.sommerard@mairie-serris.net

Les assistantes Maternelles

Parallèlement, près de 53 assistantes maternelles agréées sur Serris peuvent accueillir de 1 à 3 enfants. Certaines se sont regroupées en association (La Ronde des Bébés). Pour des ateliers et des formations, nous mettons à leur disposition des locaux communaux adaptés à la Petite Enfance.

Le Réseau d'Assistantes Maternelles intercommunal

La commune participe activement au fonctionnement d'un Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM) mis en place par le SAN du Val d'Europe.

Le RAM intercommunal propose aux familles :

- De présenter les différents modes d'accueil
- D'informer sur les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s
- D'aider dans les démarches administratives en qualité d'employeur (URSSAF, CAF, salaires, contrat de travail...)
- D'aborder l'accueil de l'enfant chez un (e) assistant (e) maternel (le)

Il propose des ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistant (e) maternel (le) ou de leur employé (e) familial (e).

Ces ateliers ont lieu le jeudi matin à "Terre d'Éveil" et le mardi matin au Centre de loisirs "L'île aux enfants".

Le RAM assure également des permanences d'information à destination des parents et des assistant(e)s maternel (le)s.

Le RAM Intercommunal

Contact R.A.M.:

SAN du Val d'Europe - Service Vie Sociale

M^{me} Christelle RIBES

Tel: 01 60 43 66 26

courriel: Christelle.ribes@valeurope-san.fr

La Ronde des Bébés

(association d'assistantes maternelles agréées)

Présidente : M^{me} MAILLOT Tél. : 01 60 43 12 46

Vice-Présidente: M^{me} LECLERCQ Tél.: 01 60 43 10 69

Site: http://rondebebes.free.fr

La Courte Échelle

C'est un espace ouvert aux futurs parents et aux enfants, de la naissance à la fin de la maternelle. Les familles peuvent y trouver un temps d'écoute, un temps d'échange entre adultes et enfants, une préparation à la vie sociale et une aide à la parentalité dans un espace sécurisant pour se poser.

Ouverture : le mardi de 15h00 à 18h00.

Renseignements: 01 60 28 48 75

www.lacourteechelle.info ou au Centre Social Intercommunal; Tél. 01 78 71 40 90.

21

oup d'œil

Environnement

Rappel: Conteneurs d'ordures sur la voie publique

Un manque de rigueur dans les dépôts des conteneurs à ordures sur la voie publique a été constaté depuis quelques mois. Depuis le 23 novembre 2006, la commune a produit une réglementation par voie d'arrêté municipal portant sur la collecte des déchets. Il fixe les règles à respecter et des pénalités en cas de manquement à ces règles.

Pour rappel, voici les extraits principaux de cet arrêté :

"ARTICLE 2:

(...) le dépôt ou l'abandon sans autorisation préalable, dans les lieux publics ou privés, des ordures, déchets, matériaux ou objets de guelque nature qu'ils soient, sont interdits sur tout le territoire de la commune.

ARTICLE 3:

L'abandon des épaves de véhicules sans autorisation préalable dans un lieu public ou privé est interdit sur le territoire de la commune, (...).

ARTICLE 4:

Les dépôts d'ordure doivent être mis en conteneurs fermés de façon à ce que les animaux VITE NOS DÉCHETS. et le vent ne puissent pas les disperser. Les conteneurs doivent être maintenus en parfait CA DEBORDE. état de fonctionnement et de propreté, de façon à ne présenter aucun danger et ne répandre aucune odeur. Il est demandé aux propriétaires, aux locataires, aux commerçants et aux gardiens d'immeuble de rentrer leur conteneur immédiatement après le passage du collecteur et d'assurer, si nécessaire, le nettoyage du trottoir. Leur mise en place sur le domaine public ne doit pas gêner la libre circulation des usagers (piétons, handicapés, véhicules de secours, sortie de garage).



Il est interdit de mêler aux ordures ménagères, des terres, décombres, débris de toutes natures provenant de l'exécution de travaux ou de l'entretien des cours et jardins. Il est interdit également de mêler aux ordures des matières fécales, cadavres d'animaux, des pansements, linges ou objets quelconques souillés par les malades. Les débris de verre, faïence, porcelaine et autres rebuts dangereux doivent être déposés sur le dessus des ordures d'une manière apparente.

Sont formellement exclus de la qualité d'ordures ménagères et comme telles, ne seront pas enlevés par le Service de ramassage tous résidus, matières, caisses et cartonnage provenant d'exploitations industrielles artisanales ou commerciales.

Toutes ces matières et déchets ne seront pas

ramassés par le service collecteur.

Le dépôt de verre dans ce conteneur est interdit la nuit entre 22 heures et 8 heures du matin.

(...) les conteneurs doivent être sortis au plus tôt la veille de la collecte à 18 heures et ne plus être sur le domaine public le jour de la collecte après 9 heures (sauf en cas de retard dans les collectes) sous peine de verbalisation.

ARTICLE 7:

Il est interdit de brûler des feuilles mortes et tous les déchets de jardin ou de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 10:

Un service de ramassage d'encombrants 4 fois par an est réservé aux particuliers. Les encombrants sont déposés sur le trottoir la veille de la collecte après 19 heures.

Sont exclus de ce ramassage tous les produits issus d'une activité industrielle ou artisanale, les déchets verts, les produits représentant un certain danger (Solvant, huile de vidange, batterie de véhicule, clôture, etc...). Un objet encombrant non collecté ne devra pas rester sur la voie publique.

ARTICLE 11:

Le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature que ce soit, sur le territoire de la commune en dehors des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative, est passible d'une amende prévue pour les contraventions de 35 à 75 euros.

Le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter une épave de véhicule ou tout autre objet transporté à l'aide d'un véhicule est, quant à lui, passible d'une amende prévue pour les contraventions de 5e classe, un procès-verbal sera transmis au procureur de la république."

Nous vous rappelons qu'une déchetterie située à Bailly-Romainvilliers est à la disposition des Serrissiens à titre "privé" et gratuit. Les horaires sont consultables sur notre site internet. Un simple justificatif de domicile sera à produire lors du 1er dépôt et un badge de droit d'entrée sera délivré pour les fois suivantes.

La gestion et le tri des déchets sont un acte de civisme à la portée de tous. "Réduisons vite nos déchets, ça déborde"



Agence de l'Environnement et de la Malorise de l'Evergie

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA Maîtrise de l'Énergie

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les dom<u>aines de</u>

l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr/

Sports à Serris

Associations

Luc CHEVALIER Maire Adioint

Délégué au Sport

et à la Jeunesse

Récompenses aux associations sportives

Le samedi 12 septembre dernier avait lieu la soirée de remise des récompenses aux associations sportives Serrissiennes pour la saison 2008-2009.

Lors de cette soirée, chaque association a été félicitée pour ses résultats sportifs.

Ce fut l'occasion de mettre en avant les bénévoles qui, souvent dans l'ombre de leur club, apportent leur soutien au quotidien.

Outre le fait que cette soirée annuelle est une façon pour la commune de saluer les associations pour leurs efforts sportifs, c'est également l'occasion de les remercier pour la vie et l'animation qu'elles apportent à Serris.



Le RCS Serris récompensé pour sa saison.



Le H.B.C.V.E., la relève au Hand Ball est assurée!



R.E.V.E., association d'escalade représentée par un jeune passionné.



Budokaï, le judo à l'honneur!





Un pot de l'amitié a clos cette soirée conviviale et sportive.

Erratum:

Dans le dernier Serrissien, nous annoncions qu'Audrey Weber avait terminé 3º des championnats de Seine-et-Marne. C'est sa sœur Camille qui a terminé 3° des championnats de Seine-et-Marne.

Sports à Serris

Planète Sport

24

L'été de Planète Sport



Pour la 10^e année depuis la création de Planète Sport. La commune de Serris a organisé, via le service enseignement et sport, un séjour multisport du 3 au 13 juillet, en Bretagne.

Cet été, les sports de glisse étaient donc à l'honneur pour le plus grand plaisir des 15 jeunes Serrissiens, dont la majorité n'avait jamais pratiqué de surf, de char à voile, power-kite et autres activités typées mer et vent.

Le beau temps et les bonnes conditions climatiques ont permis de profiter pleinement de ce séjour en gestion libre, où tous ont pu apprendre la vie en groupe et les tâches quotidiennes qui en découlent.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle destination !



Un peu de VTT pour profiter du bon air de la campagne



Jeu de plein air sur la plage...



Initiation au char à voile



Chacun sa planche, en avant pour l'initiation surf!



Initiation au kayak de mer

Planète Sport : Inscriptions

Des activités sportives encadrées par des éducateurs diplômés d'État et abordées de façon ludique : jeux collectifs, jeux d'opposition, jeux athlétiques, jeux de pleine nature, jeux de raquettes (badminton, tennis, etc.), jeux gymniques.

Planning prévisionnel:

Baby Gym 4/5 ans : le mercredi ou le samedi matin,

6/8 ans et 9/11 ans : le mercredi matin,

du CP au CM2 : 2 séances par semaine après l'école.

La reprise des activités a eu lieu le 14 septembre. L'inscription reste possible après cette date pour une reprise des activités au cycle suivant. Inscription possible toute l'année pour les nouveaux Serrissiens (sous certaines conditions) auprès du service Maëlis.



Planète Sport : Stages

Stage et séjour de fin d'année :

Stage Sport/Culture de Toussaint :

Dates: du 26 octobre au 4 novembre 2009. **Ouvert:** aux enfants âgés de 8 à 11 ans

Animations sportives: escalade, tennis de table (en partenariat avec l'A.T.T.S.), indiaka,

flag foot, handball, tir à l'arc, boxe, gymnastique

Animation culturelle : modelage - sculpture. Prise en charge des enfants de 9 h oo à 17 h 30.

Date limite des inscriptions : le vendredi 16 octobre auprès du service Maëlis de l'Hôtel de Ville.

Séjour Montagne Hiver en Haute Savoie aux Contamines Montjoie :

Dates: du 26 décembre 2009 au 2 janvier 2010

Ouvert: aux enfants âgés de 10 à 14 ans.

Le séjour est conçu autour d'une dominante "activités de Montagne":

cours de ski alpin pour les débutants encadrés par des moniteurs diplômés d'état, ski de piste encadré par les animateurs, bivouac en chien de traîneau, piste de luge, randonnées, patinoire, activités proposées par les jeunes et l'équipe d'animation, veillées, réveillon du Jour l'An.

Places limitées : 15 jeunes

Informations et inscriptions auprès du service Maëlis de l'Hôtel de Ville :

- Le samedi 14 novembre de 9 h oo à 12 h oo,
- Le lundi 16 novembre de 14 h 00 à 18 h 00,
- Du mardi 17 novembre au vendredi 20 novembre 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
- Le samedi 21 novembre de 9 h oo à 12 h oo.

Les dossiers d'inscriptions sont traités complets par ordre d'arrivée.





é m o c r a t i e

Conseil Municipal

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Relevé succinct de la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2009.

■ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2009.

Des remarques ont été formulées. Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2009 est approuvé.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote: 23 Pour et 06 Abstentions.

Adoption du compte administratif 2008.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transmettre la présidence de la séance à M^{me} OFFROY, 1^{re} Adjointe au Maire.

Le Compte Administratif 2008 retrace l'exécution du Budget Communal de l'exercice 2008, effectué par l'Ordonnateur.

Il doit être en équilibre comme tout document budgétaire, ou tout du moins dégager un excédent. Seul un déficit sur le budget général est formellement interdit par la législation.

Il prend en compte le résultat à la clôture de l'exercice 2007 (Compte Administratif 2007), l'affectation de ce résultat (dans le cadre du Budget Supplémentaire 2008) et le solde d'exécution de l'exercice 2008.

Les résultats constatés sont les suivants :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultats cumulés
Investissement	18868 €		-224 043€	-205 174€
Fonctionnement	2 576 598 €	213 700 €	716308 €	3 079 207 €
Total	2595467 €	213 700 €	492 265 €	2874032 €

Les Restes à Réaliser d'investissement 2008 (RAR) sont de 1138376,00 € en recettes et de 1092195,52 € en dépenses. Ces RAR seront intégrés dans le Budget 2009 lors du Budget Supplémentaire. Leur exécution n'est pas subordonnée à cette intégration.

Le solde de la section d'investissement, restes à réaliser inclus, est de : -158 994,09 €.

M. GAYAUDON (détenteur d'un pouvoir) ne prend pas part au vote, comme l'exige le Code Générale des Collectivités Territoriales.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Vote: 21 Pour et 06 Contre

Adoption du compte de gestion 2008.

Le Compte de Gestion de l'exercice 2008 retrace l'exécution du Budget Communal de l'exercice 2008, effectué par le Comptable public.

Il doit être en tous points, conforme au Compte Administratif. Cependant pour 2008, un montant de 286,98 € apparaît au chapitre 040 du compte de gestion et au chapitre XXI au compte administratif. Cette anomalie est justifiée par le comptable public par une attestation jointe au compte de gestion.

Le compte de gestion prend en compte le résultat à la clôture de l'exercice 2007, la part affectée à l'investissement de l'exercice 2008, le résultat propre de l'exercice 2008 et le résultat de clôture de l'exercice 2008.

Les résultats constatés sont les suivants :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'Investiss ement exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultats de clôture de l'exercice 2008
Investisse ment	18868 €		-224 043 €	-205 174€
Fonctionne ment	2576598 €	213 700 €	716308 €	3 079 207 €
Total	2595467€	213 700 €	492 265 €	2874032 €

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote: 23 Pour et 06 Abstentions.

M. le Maire cède de nouveau la présidence à sa première adjointe et quitte la salle du conseil.

Adoption des annexes du compte administratif 2008.

Martine Offroy reprend la présidence de la séance. L'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et que ce bilan est annexé au compte administratif.

Par ailleurs, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif, conformément au dernier alinéa de l'article 73-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Ce tableau donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal. Il figure page 64 du Compte administratif.

Il convient à ce jour de se prononcer sur ces sujets.

M. GAYAUDON ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 21 Pour et 06 Contre.

■ Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.).

Au terme de l'article L 1 111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, "Chaque année, dans les communes... ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain".

RAPPORT DE PRÉSENTATION:

La dotation de 226616,00 € perçue au titre de la D.S.U. en 2008, a contribué, à hauteur de 23,38 %, au financement de diverses opérations sur les domaines suivants :

Adopté à la majorité des membres pré Vote : des Cerntres de Loisirs	
Rapporodictionationeles Fonds de de Fete la Maison des Jeunes	Solidarité de la Région Île 48 153 €

En vertu **Genstielen 1939 en la** du CGCT le maire d'une commune ayant bé**réciele pultifie des** communes de la Région d'Île de France (FSRIF), présente au conseil municipal, avant la fin du 2e trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie.

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

La dotation de 257 051 € perçue au titre du F.S.R.I.F. en 2008 a contribué, à hauteur de 14,60 %, au financement de diverses opérations, ayant pour objectif l'amélioration des conditions de vie des habitants de SERRIS sur les domaines suivants :

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pour et 06 Contre.

■ Attribution de la subvention annuelle de fonctionnement de l'école de musique Serrissienne.

L'École de musique Serrissienne rencontre depuis quelques mois, des difficultés de trésorerie et malgré le soutien constant de la Ville, la situation financière est très préoccupante et la décision d'oncrostine financier annuel beaucoup plus important s'impose paus la réfragaisation de l'association 517,37 €

À la demand Etter Misnsieur le Maire, un expert comptable a été mission des afinales éditser une expertisé des comptes de l'according Proposition Prop

l'association. Propreté

225612,89 €

Les résultats de cette expertise laissent apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 81515 €, un total de charges de 133706 €, dont une masse salariale représentant 105364 € (rémunération de 12 professeurs, pour 2016 heures de cours dispensées par saison) et un déficit prévisible de 53520 € au titre de l'année 2009.

Il faut tenir compte dans ce déficit des arriérés de cotisations sociales dues au 31.12.2008, soit 17908 \in , ces arriérés impactant directement sur la trésorerie de 2009.

Afin d'équilibrer ses comptes 2009, l'association de musique Serrissienne, demande l'attribution d'une subvention de 37843 €

La subvention budgétée initialement s'élève à 18000 € pour l'année 2009. À ce jour, il a été versé 17900 € d'acompte au titre de la subvention de fonctionnement. Pour assurer l'équilibre du budget 2009, l'association a besoin de 35612 €. Il est donc proposé que la commune attribue un complément de subvention de 35500 €, la différence étant à trouver sur les recettes de

l'association.

Au regard de ces éléments, à compter de l'année 2010 (en année pleine), la subvention annuelle de fonctionnement nécessaire à l'équilibre des comptes de l'association serait d'un montant de 38170 € à activité constante.

Après demande d'information auprès de différentes associations de musique du secteur du Val d'Europe, il s'avère que les attributions de subventions allouées par les communes voisines sont supérieures à celles versées actuellement par la ville de Serris, ci-dessous le tableau comparatif:

Le service Culture doit se rapprocher de l'association pour vérifier que leur tarification est conforme à celle pratiquée sur le secteur du Val d'Europe. Dans le cas contraire, nous demanderions à l'association une revalorisation de ses tarifs pour la rentrée prochaine.

Pour conclure et au regard des éléments qui précèdent, il faut rappeler que le nombre d'élèves de l'École de Musique Serrissienne est en constante progression, 100 pour la saison 2001-2002, 160 pour la saison 2008-2009.

Elle rend un réel service public subventionné par la Mairie, non seulement aux habitants de Serris, mais aussi à ceux des environs (13 %), contribue au développement musical des Serrissiens et au maillage social de la ville.



	Nbre d'élèves	Nbre de professeurs	Subvention de fonctionnement allouée par les communes en 2009	Autres subventions
École de Musique Serrissienne	160	11	18000 €	Aucune
Double Croche à Bailly-R.	335	10 (dont 1 enseignant assurant les missions de directeur administratif et pédagogique)	39 500 € (Bailly-R) 18 295 € (Magny-l-H.) Total : 57 795 €	Conseil Général (122 €)
École de musique de Chessy	120	9 (dont 1 enseignant assurant les missions de directeur administratif et pédagogique)	41 000 €	Conseil Général

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à l'École de Musique Serrissienne d'un montant total de 53 400 € qui comprend le montant de la subvention en elle-même de 35 500 € et la prise en charge des arriérés de cotisations sociales de 17 900 €. Il a déjà été versé 17 900 € à titre d'acompte.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Décision modificative n° 2009-11

La Décision modificative qui vous est proposée concerne des mouvements de patrimoine de la commune :

- 2 acquisitions à l'euro symbolique auprès du SAN :
 - o Maison des bruyères 8 impasse des Quatre Nations
 - o Extension du cimetière 33 bis rue Émile Cloud

Comptablement, la valeur vénale du bien doit être intégrée d'où les sommes proposées aux chapitres XXI et XIII de la section d'investissement.

- 1 acquisition à l'euro symbolique auprès de la SCI SERRIS VILLA DU PARC :
- Deux espaces de voirie situés rue Émile Cloud et cadastrés section AC numéros 151 pour une contenance de 02 ca et 165 pour une contenance de 09 ca.

Comptablement, même observation que sur le point précédent

 l'acquisition d'un terrain dans le Parc des Communes pour 3825 €

Démocratie

Conseil Municipal



- dernier terrain concerné par ce projet, les crédits votés sur les exercices antérieurs n'ont pas été gardés
- les frais de notaires liés à l'acquisition du Bâtiment D'

Ainsi, doivent être intégrées 618 300 € de dépenses d'investissement, frais de notaire compris, contre 600 300 € de recettes. Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser la provision pour dépenses imprévues d'investissement (chapitre 020 : 43351,79 € inscrit au BP) pour financer ces dépenses nouvelles.

Elle concerne également l'attribution de crédits supplémentaires à l'école de Musique à hauteur de 35,400,00 €. Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser des crédits prévus au chapitre 011 pour le marché de nettoiement des bâtiments communaux qui ne seront pas dépensés, pour financer ces dépenses nouvelles.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Revalorisation des tarifs des services à la population.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire du 4 février 2009, il vous est proposé la revalorisation, à hauteur de 2 %, de la tarification des services à la population.

Chapitre Compte		Dépenses d'investissement
21	2 111	+ 410 000 €
21	2112	+ 300 €
21	2 115	+ 208 000 €
020 020		- 18 000 €
Total		+ 600 300 €

Chapitre Compte		Compte	Recettes d'investissement	
	13	1 388	+ 600 300 €	
	Total		+ 600 300 €	

L'application de la grille se fera à compter du 3 septembre 2009, date de la rentrée scolaire.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 26 Pour, 06 Contre et 01 Abstention.

Chapitre	Compte	Dépenses de fonctionnement
65	6 574	+35 400 €
011	611	- 35 400 €
Total		0,00 €

Fixation des tarifs des mini-séjours du Centre de Loisirs.

Le centre de loisirs propose, dans le cadre de son budget et des projets de l'été 2009, l'organisation :

- 1. d'un mini-séjour de 3 jours à Pommeuse pour 12 enfants du groupe des 5 – 6 ans, du 08 au 10 juillet 2009
- 2. d'un mini-séjour de 3 jours à Pommeuse pour 7 enfants du groupe des 9 ans, du 15 au 17 juillet 2009
- 3. d'un mini-séjour de 3 jours à Pommeuse pour 7 enfants du groupe des 9 ans, du 22 au 24 juillet 2009
- 4. d'un mini-séjour Pommeuse 2 jours pour 6 enfants du groupe des 4 5 ans, du 28 au 29 juillet 2009
- 5. d'un mini-séjour de 5 jours à May en Multien pour 14 enfants du groupe des 10 11 ans, du 20 au 24 juillet 2009
- 6. d'un mini-séjour à Ouistreham de 3 jours pour 12 enfants

du groupe des 6 - 7 ans, du 11 au 13 août 2009

7. d'un mini-séjour de 4 jours à Buthier pour 12 enfants du groupe des 6 - 7 ans, du 17 au 20 août 2009

À partir d'un hébergement sous forme de camping, les enfants pourront pratiquer diverses activités selon les lieux d'accueil :

- à Pommeuse : de l'équitation et de la baignade
- à Buthiers : activités en forêt et escalade
- à May en Multien : accrobranche et canoë
- à Ouistreham : découverte du milieu marin.

Les inscriptions aux séjours se feront directement au centre de loisirs.

Le règlement des séjours se fera suivant les conditions habituelles et par paiement monétique.

Considérant la volonté de la Municipalité d'organiser et de fixer les tarifs des séjours pour les enfants de 6 à 11 ans et en accord avec les décisions des membres de la Commission Enfance - Restauration du 2 juin 2009, il est proposé au Conseil Municipal la mise en place de ces mini-séjours selon les tarifs disponibles au Service Maëlis.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pous et 06 Abstentions.

■ Fixation de la participation des aînés à la sortie des 16 et 17 octobre 2009 en Alsace.

Dans le cadre de l'organisation du voyage annuel pour les Aînés de la Commune, la Municipalité propose les 16 et 17 octobre 2009 un voyage en Alsace.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer la participation des aînés à cette sortie, dont vous trouverez le détail du budget ci-dessous.

BASE DE PARTICIPANTS: 50

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Adoption des modifications du règlement intérieur du club Pré-Ados.

Afin d'adapter le fonctionnement de la structure "préadolescents" aux attentes des jeunes, il est proposé après avis favorable de la commission, une modification des articles 2 et 5.

Art 2: Les horaires:

Les mardis, jeudis et vendredis : de 16 h 30 à 19 h 00

Coût du voyage (hors recette)	14250 €	
Recette estimée	2500 €	
Supplément chambre individuelle	25 €	t en
Coût par ayant droit	50 €	men
Coût par non ayant droit	285 €	Paie

Les mercredis et samedis : de 13 h oo à 19 h 30 (au lieu de 13 h 30 à 19 heures)

Petites et grandes vacances scolaires, du mardi au samedi : de 13 h 00 à 19 h 30 (au lieu de 13 h 30 à 19 heures)

Ces horaires peuvent être modifiés, selon les activités proposées. À cet effet, les horaires seront affichés à l'entrée de la structure au début de chaque mois.

Art 5: Inscription:

Celle-ci se fait au "Club Pré-Ados" ou à la Mairie.

À cet effet, est nécessaire une attestation d'assurance responsabilité civile, la fiche d'inscription et le contrat jeunes dûment rempli, ainsi que l'acquittement du tarif d'adhésion.

Le tarif d'adhésion est arrêté par délibération du Conseil Municipal.

Le montant de l'adhésion est fixé pour une année du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

À la rentrée scolaire, les jeunes, nouvellement inscrits pourront découvrir le fonctionnement et les activités du club préadolescents et prendre leur adhésion au 1^{er} octobre.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Adoption de la tarification dégressive au Club Pré-Ados.

La modification du règlement du club préadolescents, tel que mentionnée dans la note de présentation de la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2009, indique que la période d'adhésion est fixée du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Les membres de la commission sport et jeunesse, considérant que des jeunes peuvent s'inscrire en cours d'année, souhaitent qu'ils puissent bénéficier d'une tarification dégressive.

Il est proposé la base de calcul ci-dessous :

Inscription entre le 1er octobre et le 31 décembre : 15,30 € (montant annuel)

Inscription entre le 1^{er} janvier et le 31 mars : 10 € Inscription entre le 1^{er} avril et le 30 août : 5 €

Il est proposé que ces tarifs ne soient applicables qu'aux nouveaux adhérents. Les jeunes arrivants en septembre bénéficieront d'un mois d'essai gratuit des prestations de la structure.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Votes : 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Versement d'une subvention aux pompiers de Chessy

La commission Animation et Jumelage du 4 mai 2009 a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention aux pompiers de Chessy d'un montant total de 500 € pour l'année 2009 à l'identique des années antérieures.

Cette subvention a pour objet le financement partiel des projets suivants :

- Élaboration des calendriers, dont les bénéfices sont reversés au Téléthon.
- L'organisation du Noël des enfants
- Le Repas de fin d'année
- Un tournoi sportif inter Centres de Secours
- La création d'une section de jeunes Sapeurs-Pompiers.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire élémentaire de Jean de la Fontaine

L'école élémentaire Jean de la Fontaine choisit chaque année d'élaborer un projet culturel pour se substituer à la traditionnelle classe de découverte.

L'école souhaite proposer des ateliers pédagogiques axés sur des séances découverte et initiation théâtre. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre du projet d'école. Un spectacle à la salle Alfred de Musset a clôturé les séances d'activité qui se sont déroulées de janvier à mai 2009.

Le coût global de cette opération a été évalué à 2054 euros

avec une participation de la coopérative scolaire de 554 euros.

Les élèves du cycle III ont bénéficié de ce projet. La Commune soutient cette action à hauteur de 1500 euros et ceci pour remplacer la classe découverte.

Pour cela, il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1500 euros au titre de la classe découverte sans nuitée.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Projet de service Petite-Enfance sur la commune de Serris

Pour toute ouverture d'équipement Petite Enfance il convient de répondre à la procédure de création définie par la loi (décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, article R-180-2).

L'avis d'ouverture mentionné dans le code de la santé publique à l'article L.2324-1 doit être sollicité auprès du président du Conseil Général du département dans lequel est implanté le service demandeur.

Tout dossier de demande d'avis doit comporter différents éléments dont le projet d'établissement ou de service et le règlement intérieur.

Le choix s'est axé sur la rédaction d'un projet de service et non d'établissement puisque la commune de Serris gère trois structures Petite Enfance.

Ce projet de service précise :

- Les missions générales du service et le contenu de l'agrément délivré par le président du Conseil Général. Il constitue le contrat entre les pouvoirs publics et le service.
- L'analyse des besoins, des attentes des familles et du contexte local
- Les objectifs particuliers notamment en termes d'engagement vis-à-vis de l'enfant, des familles, et de la collectivité, sur lesquelles s'appuie l'action du gestionnaire et des professionnels
- Les ressources humaines et techniques mobilisées (locaux, personnels, matériels...).

Le projet donne un objectif commun et des orientations au service de l'enfant et de sa famille.

Il est composé de deux documents écrits bien distincts : le projet social et le projet éducatif.

Le projet social explique comment la structure prend en considération l'environnement géographique, social, économique et démographique du lieu dans lequel il va fonctionner.

Le projet éducatif explique ce que la structure veut faire en matière éducative. Il s'agit de montrer ce que la structure va faire vis-à-vis de l'enfant pour lui permettre :

- De se sentir en sécurité, de vivre des expériences, d'avancer vers l'autonomie,
- · D'éveiller son intelligence
- De développer sa personnalité et sa créativité
- D'établir des relations avec les autres, adultes et enfants
- Et de vivre au sein d'un groupe.

Le 4 juin 2009, au vu du projet de service présenté les membres de la commission émettent un avis favorable.

Le Projet de service est consultable à la Direction Générale des Services de la mairie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ce

29

Démocratie

Conseil Municipal

30

projet de service.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 22 Pour, 06 Abstentions et 01 Non-participation.

■ Adoption du règlement intérieur de l'accueil collectif et régulier Terre d'Éveil.

Le règlement intérieur est exigé par la loi (décret n° 2000-762 du 1° août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans) et fait partie des documents à fournir pour l'ouverture d'un équipement Petite Enfance.

Il constitue la traduction des orientations définies dans le projet de service et plus particulièrement dans le projet social dans l'organisation et le fonctionnement concret du lieu d'accueil.

Il précise notamment les fonctions du directeur, les modalités permettant d'assurer en toutes circonstances la continuité de la fonction de direction, les modalités d'admission des enfants, les horaires et les conditions de départ des enfants, le mode de calcul des tarifs, les modalités du concours du médecin attaché à l'établissement, les modalités de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, les modalités d'intervention médicale en cas d'urgence, les modalités d'information et de participation des parents à la vie de l'établissement.

L'ouverture de "Terre d'éveil" le 3^e équipement Petite Enfance nous conduit donc à la rédaction du règlement intérieur présenté ce jour.

Cette structure Petite Enfance ouvre ses portes en septembre 2009 avec une capacité d'accueil de 15 places en accueil régulier (1 à 5 jours d'accueil par semaine sous forme contractuelle) pour atteindre à terme 35 places.

Le règlement intérieur "Terre d'éveil" reprend les grandes lignes des deux règlements existants c'est-à-dire des 1001 Bulles et du Carrousel des Bébés. Il convient de se positionner plus particulièrement sur les horaires d'ouverture et les fermetures éventuelles.

Horaires d'ouverture: 7h15/19h15

Fermeture éventuelle : Dans un souci d'équité par rapport à l'ensemble du personnel et du respect du service public, il est proposé une fermeture annuelle comme pour les 1 001 Bulles mais pas du 24 décembre au 31 décembre.

Deux propositions de fermeture annuelle ont été soumises à la Commission Petite Enfance :

 Sur les deux semaines de vacances scolaires de Noël/Nouvel An, il est proposé une fermeture en alternance.

Toutefois, les congés annuels des agents doivent être soldés au 31 décembre. Les congés restant seront donc reportés sur le compte épargne temps des agents.

• Une semaine de fermeture sur les vacances d'hiver ou de Pâques et alterner les fermetures avec les 1 001 Bulles d'une année sur l'autre.

La 2^e semaine des vacances d'hiver semble propice sachant que le Carrousel des Bébés ferme une semaine à Pâques.

Les membres de la commission ont émis un avis favorable sur les horaires d'ouverture et le principe de fermeture sur la 2^e semaine des vacances d'hiver en alternance avec les 1 001 bulles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition de règlement intérieur.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pour et 06 Contre.

■ Adoption de la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil des jeunes enfants âgés de o à 4 ans et de 4 à 6 ans entre la C.A.F. de Seine et Marne et la ville de Serris pour la période du 1er août 2009 au 31 juillet 2012

Dans le cadre de leur politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Pour ce faire, la formalisation des engagements des caisses d'allocations familiales avec leurs partenaires est incontournable.

Ainsi la nouvelle convention nationale d'objectifs et de financement doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Modifications observées :

•L'acompte ne sera plus basé sur l'année N-2 mais à partir de 2010 sur le budget prévisionnel.

Cet acompte sera versé à hauteur de 70 % du droit déterminé, calculé sur la base d'un budget prévisionnel de l'année N adressé au plus tard le 15 février de l'année.

- Cette convention de financement est conclue du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2012. Elle se renouvelle par demande expresse.
- Création du Site Internet de la Cnaf "mon-enfant.fr"
 La présentation des structures, les coordonnées, les conditions ou les règles d'admission, les conditions spécifiques, s'il y a lieu, et les tarifs, le cas échéant, figureront sur le site Internet propriété de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Le gestionnaire s'engage à renseigner régulièrement sur le site les disponibilités d'accueil des structures selon les modalités prévues localement et à signaler les changements et modifications qui affecteraient les informations mises en ligne

L'ancienne convention a généré une recette pour la commune d'un montant de 208 000 € (montant perçu en 2008).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions pour les 3 établissements Petite Enfance de la Commune : les 1 001 Bulles, le Carrousel des Bébés et Terre d'Éveil.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Taux d'avancement de grade.

La loi du 19 février 2007 (n° 2007-209) relative à la Fonction Publique Territoriale prévoit en son article 35 des modifications sur les règles d'avancement de grade :

o "Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif

des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire."

Lors de la séance du CTP du 19 juin 2008, des règles d'avancement avaient été établies uniquement au titre de l'année 2008 et pour les seuls grades concernés par un avancement sur cet exercice.

Il a été proposé aux membres du CTP de donner un avis sur un dispositif pluriannuel concernant la totalité des grades existant dans la collectivité à ce jour ainsi que sur des conditions d'éligibilité exposées ci-après.

1. CONTEXTE DE LA RÉFLEXION

Les réformes intervenues entre 2005 et 2007 sur les grades de catégorie C des 4 principales filières (administrative, animation, culturelle et technique) ont modifié la hiérarchie des grades et les différentes conditions d'accès.

Dans ce contexte, les éléments suivants ont été pris en compte pour bâtir la proposition :

- état des lieux des grades en vigueur dans la collectivité
- définition de fonctions des statuts particuliers
- organigramme

Les objectifs attendus de cette démarche sont :

- la mise en place d'une politique volontariste pour les agents de catégorie C
- la cohérence de la proposition avec l'organisation administrative de la collectivité
- la maîtrise de la masse salariale.

2. PROPOSITION DE QUOTAS

a. De l'échelle 3 à l'échelle 4

3 des 7 filières présentes sur la collectivité commencent à l'échelle 3 de rémunération (administrative, technique & animation); 3 autres commencent à l'échelle 4 (social, médico-social & police); la dernière (sportive) ne comprend aucun grade de catégorie C dans la collectivité. Le passage de l'échelle 3 à l'échelle 4 nécessite en outre depuis 2007 l'obtention d'un examen professionnel pour les filières administratives, animation et technique.

Dans ce contexte, il est proposé un quota d'avancement de 100 % sans autre condition en actant que les postes de collaborateurs relèvent de ces 2 échelles indiciaires.

b. De l'échelle 4 à l'échelle 5

Il est proposé un quota de 100 %. À ce niveau il est proposé d'introduire les conditions d'éligibilité telles que décrites en 3).

c. À partir de l'échelle 6

À partir de ce niveau, il est proposé d'introduire en plus de la condition d'éligibilité la notion d'encadrement en faisant correspondre les différents grades avec les niveaux de responsabilité en vigueur dans la Collectivité à ce jour. Ceci a pour objectif de garantir une cohérence entre fonctions exercées, grade détenu et statuts particuliers.

La correspondance suivante est proposée :

(*) Toutefois, pour les grades de l'échelle 6, et toujours dans l'objectif d'ouvrir des perspectives de carrière aux agents de catégorie C, il est proposé une mesure dérogatoire permettant aux agents non encadrants de pouvoir accéder à l'échelle quand ils ont atteint depuis 3 ans le dernier échelon de l'échelle 5.

3. PROPOSITION DE CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Afin de ne pas rendre le dispositif trop lourd ou complexe à

Cat.	Grade d'avancement	Niveau de responsabilité mini.
С	Grades de l'échelle 6	Chef d'équipe (*)
С	Agent de maîtrise	Chef d'équipe
В	2 ^e grade	Responsable de structure ou Adjoint au chef de service
В	3° grade	Responsable de structure ou Adjoint au chef de service
Α	2 ^e grade	Chef de service
Α	3 ^e grade	Membre du Comité de Direction

mettre en place, il est proposé de prendre 2 critères d'éligibilité (en dehors de l'examen professionnel requis pour certains grades):

- notation des 2 dernières années : prise en compte de la note chiffrée et des appréciations
- absence de sanction disciplinaire dans les 2 années précédant la date de proposition.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Création de postes.

Suite à la définition par le Conseil Municipal des taux d'avancement de grade et des conditions y afférent, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les créations de postes correspondant aux avancements de grade de l'exercice 2009 :

- Enfance
- 1 poste d'animateur chef Temps Complet
- Finances et Enfance
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2e classe Temps Complet
- Services techniques
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2° classe Temps Complet

Le bénéfice de cette nomination pourra intervenir au 1er juillet 2009 au plus tôt.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Mise à jour du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs nécessite une mise à jour régulière. Certains postes sont inoccupés et n'ont pas fait l'objet d'inscription budgétaire car ils ne correspondent plus aux besoins des services.

Ces postes sont inoccupés pour plusieurs raisons : modification du temps de travail, mutation et modification du grade du remplaçant, nomination sur un autre grade après avancement de grade ou concours, modification de l'organisation d'un service.

Ces suppressions ont été soumises à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire du 12 juin 2009.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les suppressions suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ere} classe à TNC 25 h 30;
- 2 postes d'adjoint administratif de 2^e classe à TNC 18 h 00;
- 2 postes d'adjoint d'animation de 1 ere classe à TC;
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à TC;
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à TNC à 30 h 00;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2e classe à TC;

31

Démocratie

Conseil Municipal

32

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2º classe à TC;
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à TC;
- 1 poste de brigadier;
- 1 poste de chef de service PM.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Autorisation à recourir à un agent contractuel.

Considérant les difficultés rencontrées dans le recrutement d'un responsable informatique au grade de technicien supérieur titulaire, malgré la large communication faite autour de cette offre de poste et afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé au Conseil Municipal de recourir à un agent contractuel

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Demande de dérogation dominicale du Centre Commercial du Val d'Europe pour 2 dimanches supplémentaires.

En dehors des 5 dimanches réglementaires accordés par la commune tous les ans, les enseignes du centre commercial Val'Europe (liste ci-jointe) ont formulé une demande de dérogation au repos dominical pour 2 dimanches supplémentaires : les 28 juin 2009 et les 27 décembre 2009.

C'est le préfet qui accorde cette autorisation après avoir consulté le Conseil Municipal de la Commune concernée.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 28 Pour et 01 Contre.

■ Diverses 1res demandes ou renouvellement de demandes de dérogations de repos dominical pour une année, formulées par plusieurs sociétés, pour leur magasin, situés à la Vallée ® Shopping village.

Par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2000, le site "La Vallée® Shopping Village" – sis à SERRIS, a été inscrit en zone

Petit Bateau	San Marina	Fruits et Passion
United colors of Benetton	Un Jour ailleurs	H & M
Orcanta Lingerie	Cadet Roussel	Grand Optical
Jean Louis David	Boulangerie Paul	Forum Santé
Folli Folie	Pimkie	Yves Rocher
Hogan's	Zoekids	Lynx Optique
Boromée	Articles de Paris	L'Occitane en Provence
Lilysportive	Nuage et Plume	Beryl
Histoire d'Or	Go Sports	Jennyfer
Sergent Major	GAP	Chevignon
La Compagnie des Petits	Ludendo Village	UNDIZ
Carré Blanc	Naf Naf	Minelli
Promod	123 pap	Du Pareil au Même
Agatha	Axess	Darty
Carnet de Vol	Etam Lingerie	Bouygues Telecom
Camaieu	Brice	Marc Orian
Côté Maison	Zara Femme	Trésor
Caroll	Zara Homme	Bershka
Celio	Massimo Dutti	Princesse Tam Tam
Armand Thierry Homme	Armand Thierry Femme	Cadoon's
Séphora	Gedenim	Levi's
Alain Manoukian	Nature & Découvertes	

touristique d'affluence exceptionnelle.

Souhaitant ouvrir le dimanche, plusieurs sociétés ont fait, soit une 1re demande, soit un renouvellement de demande de dérogation au repos dominical pour une année, pour leur personnel exerçant à la Vallée® Shopping Village.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces demandes, dont vous trouverez la liste ci-dessous.

Il est rappelé qu'une délibération sera prise pour chaque magasin.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Décisions prisent par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

Sont présentés les décisions du 26 mai 2009 au 4 juin 2009.

Nom de la société	Enseigne du magasin	1 ^{re} demande ou Renouvellement
SAS ZV France	Zadig et voltaire	Renouvellement
EURL Porsche of France	Porsche design	Renouvellement
SA Wagner's Aiglon	Calvin Klein Underwear	Renouvellement
SAS O'Neil Retail	O'neil	Renouvellement
SAS Hacot Colombier	Anne de Solene	Renouvellement
SAS VFG France	M-Missoni	Renouvellement
SARL Mac Gregor France Retail	Mc Gregor	Renouvellement
SAS LC Faubourg St Honoré	Pinko	Renouvellement
SAS Clerma	Robert Clergerie	Renouvellement
SAS Paul Smith France	Paul Smith	Renouvellement
SA Sandro	Sandro	Renouvellement
SARL Retail France	Cerutti 1881	Renouvellement
SAS VFG France	Malboro Classic	Renouvellement
SA TRB INternational	Vilbrequin	Renouvellement
SA Descamps	Descamps	Renouvellement
SA Cacharel	Cacharel	Renouvellement
SARL Mandarina Duck France	Mandarina Duck	Renouvellement
SASU Comptoir des Contoniers	Comptoir des Contoniers	Renouvellement
SARL Apostocks	Apostrophe	Renouvellement
SARL Sixty France	Miss Sixty	Renouvellement
SARL LFB Outlet	Feraud Homme	Renouvellement
SAS Boutique 38	Marithe et François Girbaud	Renouvellement
SARL Coat Concept	Coat Concept	Renouvellement
SARL Antik Batik	Antik Batik	Renouvellement
SAS DB Appareil Direct	Chantal Thomas by The	Renouvellement
Marketing	Lingerie Shop	
SAS Les Boutiques Longchamp	Longchamp	Renouvellement
SARL Samsonite	Samsonite	Renouvellement
SAS Guess France C/O Sogelo	Guess	Renouvellement
SARL Loro Piana France	Loro Piana	1 ^{re} demande
SARL Davimar	Berenice	1 ^{re} demande
SAS Comptoir Français de la chemise	Alain Figaret	Renouvellement
SA Heschung	Heschung	Renouvellement

Tribune de l'opposition

UNE RENTRÉE AU GOÛT AMER POUR LES SERRISSIENS

Si le début du mois de septembre est la rentrée scolaire, elle est aussi le mois des mauvaises nouvelles.

Sur le plan national, après une année de crise économique, la crise sociale est toujours présente. Le climat reste morose. Le gouvernement nous promet l'augmentation de 25 % du forfait hospitalier, la baisse du remboursement des médicaments, la taxe carbone etc...

Des conséquences qui toucheront plus fortement les plus défavorisées et qui accentueront l'angoisse des Français.

Sur le plan local, certes le maire et sa majorité clament haut et fort l'absence d'augmentation des impôts locaux pour 2009 avec un excédent budgétaire de 2 500 000 € mais d'un autre côté, ils votent l'augmentation du prix des services à la population (centre de loisirs, cantine, crèches...)

Ne s'agit-il pas là d'un transfert déguisé de charges ? **Le maire et sa majorité le cache en tout cas !!** L'opposition, rejoint par un membre de la majorité, n'ont pas manqué de voter contre ces mesures. Rappelons qu'à Serris, on dénombre **644 foyers fiscaux** vivant au-dessous du smic.

Nous vous laissons juges de cette mauvaise gestion.

À toutes et à tous, nous vous souhaitons une excellente rentrée et vous rappelons notre dévouement et notre disposition.

Pour nous retrouver: www.serris-ledebat.com

P. Gueguen, N.Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A.Bourhim,

Texte remis pour le n° 61 le 10 septembre 2009

Tribune de la majorité

Proximité et solidarité

Vos élus poursuivent sans relâche, avec volonté et détermination, leurs actions concrètes en faveur d'une ville humaine et harmonieuse. C'est pourquoi, en plus de notre action sociale, continue et permanente, nous mobilisons nos énergies pour **continuer à construire**, avec humilité, **une ville offrant des services de qualité à ses administrés quels que soient leurs niveaux de vie**. Ces engagements en faveur des solidarités passent, sachez-le, par des préoccupations de chaque instant.

Ainsi, nous avons ouvert un **troisième pôle petite enfance** pour répondre en partie aux attentes des parents. Nous soutenons également fortement la **mise en place d'une épicerie sociale** sur notre territoire afin que des personnes ou des familles temporairement dans le besoin puissent trouver aide psychologique et alimentation tout en conservant honneur et dignité. **Cette vision d'un Serris pour tous** se développe aussi au travers d'ateliers proposés par le Centre social intercommunal implanté sur notre commune.

Au-delà d'actions conjointes avec le Syndicat d'agglomération nouvelle, nous œuvrons aussi directement par le biais d'animations municipales. Ainsi chaque 13 juillet nous offrons buffet et bal populaire aux habitants de notre ville. Chaque été, nous proposons également séjours et activités aux jeunes générations. Et, cette année, nous proposons pour la première fois un séjour d'hiver pour les 10 – 14 ans.

Les élus de la Majorité

33

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du conseil municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

La certification

Le Serrissien ainsi que les tracts et affiches édités par la commune sont imprimés sur du papier certifié PEFC. Ce système de certification est né en 1999 à l'initiative de propriétaires forestiers de six pays Européens observant la naissance d'une multitude d'initiatives. Ceux-ci ont souhaité créer un cadre unique de reconnaissance mutuelle pour des systèmes nationaux de certification forestière



L'objectif de la certification PEFC est de prouver qu'il est possible de concilier un souci de préservation avec la demande accrue de bois du consommateur c'est-à-dire satisfaire nos besoins en matériau bois actuels et futurs tout en respectant l'environnement : c'est le concept de développement durable.

Quels sont ces standards et critères de la certification forestière PEFC ?

Pour évaluer la gestion des forêts (et afin de définir les politiques régionales), le PEFC se base sur les critères définis lors des conférences Interministérielles pour la protection des forêts en Europe (CMPFE) d'Helsinki (93), de Lisbonne (98) et de Vienne (03).

Les six Critères d'Helsinki:

Conservation et amélioration appropriées des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone

Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers.

Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts.

Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers.

Maintien et amélioration des fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment eau et sols).

Maintien d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.

De ces critères ont découlé 35 indicateurs et les 44 recommandations.

Que garantit le PEFC ?

Des forêts gérées dans le respect des critères d'Helsinki assurant la gestion durable des forêts.

Un suivi rigoureux des flux de bois.

Objectifs du PEFC

- Garantir et améliorer la gestion forestière durable.
- Promouvoir le matériau bois en rassurant le consommateur.

Comment fonctionne la certification ?

L'adhésion par un propriétaire est toujours volontaire. Cette adhésion est assortie d'un engagement visant à appliquer les recommandations de la politique régionale de la gestion durable des forêts. Le propriétaire accepte également la visite d'un organisme certificateur. Ensuite à chaque étape de la chaîne de transformation du bois, les entreprises doivent posséder une attestation de Chaîne de Contrôle.

Comment suivre les flux de bois jusqu'au consommateur?

Cette procédure est la Chaîne de Contrôle! Elle permet de suivre les flux de bois d'origine certifiée à travers les différentes étapes de l'exploitation, transformation et vente de bois.

Chaque entreprise qui transforme et vend du bois PEFC doit donc mettre en place une Chaîne de Contrôle qui est vérifiée annuellement par des auditeurs indépendants.

Que doit posséder un système de certification forestière performant ?

Un système de certification performant doit répondre aux exigences suivantes :

Avoir un caractère participatif et être acceptable pour un grand nombre de parties impliquées, y compris des O.N.G. environnementales :

Être totalement transparent vis-à-vis des parties intéressées et du public :

Assurer un engagement actif de la part d'un gestionnaire/propriétaire de la forêt certifiée ;

Être opérationnel au niveau international;

Doit pouvoir tenir compte de la variété et de la diversité de chaque région et ne pas se montrer discriminatoire à l'encontre de certains types de forêts, de groupes de propriétaires forestiers, de pays ou de régions ;

Être adapté aux conditions locales d'un point de vue institutionnel et politique ;

Basé sur une certification octroyée par un organisme indépendant accrédité.

Participez au recensement du patrimoine du Val d'Europe

Participez au recensement du patrimoine du Val d'Europe!

Topic-Topos, éditeur spécialiste du patrimoine, a lancé début octobre une grande opération de recensement du patrimoine seine-et-marnais sur internet : de la borne millénaire jusqu'aux églises, des lavoirs jusqu'aux châteaux, tout ce qui a plus de 40 ans d'âge peut y figurer.

Chaque internaute peut enrichir et consulter cette base de données : alors que vous soyez simple contemplatif ou érudit, seul ou en association, toutes vos découvertes et même toutes vos hypothèses intéressent les créateurs de ce projet absolument unique de recensement participatif.

Les données ainsi récoltées vont constituer au fil du temps un inventaire du patrimoine local, classé par intercommunalité sur le site internet www.topic-topos.com.

Le SAN du Val d'Europe, à l'instar du conseil général de Seine-et-Marne, soutient activement ce projet. Vous pouvez d'ores et déjà consulter les informations existantes concernant le Val d'Europe à l'adresse http://fr.topic-topos.com/syndicat-d-agglomeration-nouvelle-du-val-d-europe.

À bientôt, sur les sentiers du patrimoine...



Newsletter de Serris: Abonnez-vous!



AND STREET, STREET, ST.

Nous avons souhaité utiliser les moyens "d'aujourd'hui" afin de vous permettre d'accéder aux informations relatives aux diverses activités organisées dans notre commune (sport, événements associatifs, culturels et festifs).

Cette nouvelle façon de communiquer nous permettra, à terme, de limiter les impressions papier afin de mieux respecter notre environnement.

Si vous souhaitez vous abonner, n'hésitez pas : rendez-vous sur le site de la commune

www.mairie-serris.net

Dans le menu de droite, cliquez sur "s'abonner à la newsletter". Un petit mail plus tard, vous serez prêts à recevoir le prochain numéro de ce support de communication.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques concernant cette newsletter.

Épicerie sociale de Serris : recherche de bénévoles

La création d'une épicerie sociale répond à un besoin local, elle permet de mieux accompagner les familles et de répondre véritablement aux besoins alimentaires des utilisateurs qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles.

La municipalité souhaite ouvrir une épicerie sociale afin d'apporter une aide ponctuelle aux personnes en difficulté financière, tout en leur permettant de s'approvisionner en produits de première nécessité.

Pour ce faire, le service social, porteur du projet, souhaite créer une association composée de bénévoles qui gèreront l'épicerie sociale avec le soutien de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale. Les acteurs sociaux et les partenaires du secteur y seront également étroitement associés.

Si vous êtes intéressé(e) par ce projet et désireux(se) de vous y investir. Contactez-nous :

Service Social de l'Hôtel de Ville

M^{||e} Doriane Durdon,

2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris

Tél. : 01 60 43 52 38 - courriel : d.durdon@mairie-serris.net

Au Quo tidien

Développement Durable

36

Un projet de saison pour l'écologie

Face à l'urgence environnementale, la ville de Serris, en partenariat avec l'association Collectif Ecologie Durable de Seine-et-Marne, a souhaité accentuer son action d'information et de sensibilisation au développement durable, et notamment à l'écologie.



Martine OFFROY

Maire Adjointe
Déléguée à
L'Environnement
et au Développement
Durable

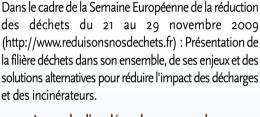
Pour fin 2009, deux rencontres autour de ce thème seront proposées aux habitants qui pourront trouver leur prolongation en 2010, pour mettre en place un véritable projet de saison écologique en s'organisant sous différentes formes (ateliers, conférences, débats, diffusion de films...).

Ces rendez-vous s'intégreront le plus souvent possible à des opérations régionales, nationales, européennes ou mondiales. Cela permettra de favoriser la prise de conscience des impacts de notre mode de vie, mais aussi et surtout de proposer des pistes concrètes pour agir.

Les deux rendez-vous prévus sur la commune en 2009 sont :

Le vendredi 27 novembre 2009, 20h30, salle du Conseil Municipal : Conférence / débat sur les déchets

Intervenant : CNIID (Centre National d'Information Indépendant sur les Déchets)



Le vendredi 11 décembre 2009, 20h30, salle du Conseil Municipal : Conférence / débat sur le dérèglement climatique

Intervenants:

Greenpeace et les Amis de la Terre 77

Dans le cadre du Sommet de Copenhague du 7 au 12 décembre 2009 (http://www.copenhague-2009.com/) et du débat sur la contribution climat / énergie dite "taxe carbone" : Quels sont les enjeux, les perspectives et les freins ? Quels outils peuvent être mis en place localement pour lutter contre le réchauffement climatique... ?

Cette initiative est issue de la politique municipale dont la volonté est d'agir en faveur du développement durable, notamment en amplifiant la communication, l'information et la sensibilisation à ce concept.

Accès libre et gratuit! Venez nombreux!



Nouveaux commerces et services



Catherine L'Helias - Designer

Cours d'Art Floral - Événementiel (Ponctuel ou abonnement) Compositions et bouquets sur commande

Tél.: 06 89 41 62 23/01 60 43 21 22 Courriel: catherine.helias@live.fr

Sarahanim - Animatrice événementielle pour vos enfants

Vous fêtez un événement? Anniversaire, mariage, fête familiale, kermesse... Sarahanim propose d'animer la journée des petites fripouilles. Divers jeux petits et grands, activités manuelles, maquillage, magie, chasse au trésor, kermesse...; sont mis en place pour que les enfants passent de bons moments.

Sarah Nicoine-De Sousa, 6 rue du pressoir, 77,700 Serris - Tél. : 06,71383835 Courriel : ptitdoudou21@yahoo.fr - site internet : http://sarahanim.e-monsite.com



GODIN

Vente et installation de cheminées d'intérieur, d'inserts, poêles et cuisinières. Très grand choix d'accessoires.

Forum du Parc, 1 Boulevard Michaël Faraday - 77700 Serris Tél. : 01 6475 28 03 - courriel : godin.serris@orange.fr

Ouvert du Mardi au Samedi de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 00.

Étude sur le commerce de proximité

Le SAN du Val d'Europe et l'ensemble des communes lancent une réflexion sur le développement du commerce de proximité sur le territoire.

Dans ce cadre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne réalise une étude visant à déterminer le type d'activités à encourager en fonction des besoins des habitants et de l'offre commerciale existante.

Une enquête consommateurs, jointe au magazine du Val d'Europe distribuée dans les boîtes aux lettres, nous permettra de mieux appréhender vos besoins en matière de commerces et services de proximité et de mieux cibler nos actions.

Nous vous remercions de prendre quelques instants pour y répondre et participer ainsi à l'amélioration de votre cadre de vie. Vous trouverez également sur le site www.mairie-serris.net, un lien pour remplir directement en ligne le questionnaire.

Agenda Serris

FERME DES COMMUNES

Samedi 17 octobre, à 21 h 00

Pas perdus

Par la compagnie "Les Argonautes" (Belgique).

Samedi 7 novembre, à 21 h 00

Ca va pas se faire tout seul!

Par la compagnie "Les Cousins".

Vendredi 13 novembre, à 20 h 30

Conférence sur l'Art moderne et Contemporain : Histoire du noir - le noir sort de l'ombre.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Dimanche 15 novembre, à 16h00

Le cheval bleu

Création Agora Theater, le théâtre de la communauté germanophone de la Belgique.

Vendredi 27 novembre, à 21 h 00

Furie

Mise en scène de J.-P. Mesnard. De et avec J. Rouger.

Vendredi 11 décembre, à 20 h 30

Conférence sur l'Art moderne et Contemporain : Artistes femmes.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Samedi 5 décembre, à 21 h 00

"De mieux en mieux Pareil", de Gustave parking.

Spectacle comique conçu, mis en scène et interprété par Gustave Parking.

SPECTACLES, FÊTES et LOTO

Samedi 17 octobre

Bourse aux vêtements Hiver

Organisée par les Randonnées Serrissiennes. Contact : Muriel ou Pascal Boutier au 01 60 43 21 89.

Samedi 5 décembre

Téléthon 2009 : loto

Salle polyvalente du gymnase Éric Tabarly

SPORT

Samedi 24 octobre, 13h30

Pétanque : Doublettes formées

Organisé par Serris Pétanque Maison Communale des 4 saisons

Mardi 3 novembre, 20h00

Tennis de table

L'ATT Serris reçoit Reims Olympique Gymnase Éric Tabarly - Entrée libre

Samedi 7 novembre, 13h30

Pétanque : Doublettes tournantes

Organisé par Serris Pétanque Maison Communale des 4 saisons

INFO MUNICIPALE

Jeudi 22 octobre, 20h30,

Conseil municipal.

Salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Jeudi 3 décembre

Ramassage des ordures extra-ménagères.



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77700 Serris Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net